

**MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

=====

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ECONOMIE VERTE ET
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

=====

**MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT**

=====

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

=====

REVUE ANNUELLE 2017 DU SECTEUR « ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT »

**RAPPORT DE PERFORMANCE ANNUELLE 2016 DU SECTEUR
« ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT »**

Avril 2017

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ANNEXES.....	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	8
I. PERFORMANCES SECTORIELLES EN 2016	11
1.1. État de mise en œuvre du PNDES dans le secteur en 2016	11
1.1.1. Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement et la gouvernance du secteur est améliorée	11
1.1.1.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants	11
1.1.1.2. Situation des indicateurs	12
1.1.2. Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement.....	14
1.1.2.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants	14
1.1.2.2. Situation des indicateurs	16
1.1.3. Les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère de l’eau et de l’assainissement sont renforcées.....	17
1.1.3.1. Situation des indicateurs	Erreur ! Signet non défini.
1.1.4. Un environnement sain pour l’amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu	17
1.1.4.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants	18
1.1.4.2. Situation des indicateurs	20
1.1.5. La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	21
1.1.5.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants	21
1.1.5.2. Situations des indicateurs.....	22
1.1.6. La disponibilité en eau est assurée durablement	23
1.1.6.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants	23
1.1.6.2. Situation des indicateurs	26
1.1.7. Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement	26
1.1.7.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants	27
1.1.7.2. Situation des indicateurs	28
1.1.8. Les ressources forestières et fauniques sont préservées et protégées durablement	29
Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants	29
1.1.8.1.	29

1.1.8.2.	Situation des indicateurs	30
1.1.9.	Les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement sont renforcées en vue d'un développement durable	31
1.1.9.1.	Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants	31
1.1.9.2.	Situations des indicateurs.....	32
1.1.10.	L'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques sont renforcées tout en promouvant l'économie verte.....	33
1.1.10.1.	Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants	33
1.1.10.2.	Situations des indicateurs.....	35
1.2.	Analyse de l'efficacité de la coopération au développement du secteur y compris sur l'appui budgétaire général et sectoriel.....	36
1.3.	État du fonctionnement du CSD en 2016 et de la mise en œuvre des recommandations ...	38
1.3.1.	État du fonctionnement du CSD en 2016.....	38
1.3.2.	État de mise en œuvre des recommandations.....	38
II.	PERSPECTIVES 2017-2019.....	40
2.1.	Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement et la gouvernance du secteur est améliorée.....	40
2.1.1.	Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants.....	40
2.1.2.	Perspectives pour les indicateurs.....	41
2.2.	Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement.....	42
2.2.1.	Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants.....	42
2.2.2.	Perspectives pour les indicateurs.....	42
2.3.	Les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère de l'eau et de l'assainissement sont renforcées	43
2.3.1.	Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants.....	43
2.3.2.	Perspectives pour les indicateurs.....	43
2.4.	Un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu.....	43
2.4.1.	Perspectives pour les produits, les réformes et les investissements structurants.....	44
2.4.2.	Perspectives pour les indicateurs.....	44
2.5.	La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	45
2.5.1.	Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants.....	45
2.5.2.	Perspectives pour les indicateurs.....	45
2.6.	La disponibilité en eau est assurée durablement	46
2.6.1.	Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants.....	46
2.6.2.	Perspectives pour les indicateurs.....	47
2.7.	Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement.....	48

2.7.1.	Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants.....	48
2.7.2.	Perspectives pour les indicateurs	49
2.8.	Les ressources forestières et fauniques sont préservées et protégées durablement	49
2.8.1.	Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants...	49
2.8.2.	Perspectives pour les indicateurs	50
2.9.	Les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement sont renforcées en vue d'un développement durable	50
2.9.1.	Perspectives pour les produits, les réformes et les investissements structurants	50
2.9.2.	Perspectives pour les indicateurs	50
2.10.	L'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques sont renforcées tout en promouvant l'économie verte	51
2.10.1.	Perspectives pour les produits, les réformes et les investissements structurants .	51
2.10.2.	Perspectives pour les indicateurs	51
ANNEXES	53

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique sectoriel.....	53
Annexe 2 : Cadre sectoriel de mesure de performance.....	63
Annexe 3 : Matrice sectorielle de reformes stratégiques et d'investissements structurants.....	69
Annexe 4 : Bilan de la matrice sectorielle des reformes stratégiques et d'investissements structurants	74
Annexe 5 : Etat de la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle annuelle 2016 ..	79

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Agence de l'Eau
AEG	Agence de l'Eau du Gourma
AEL	Agence de l'Eau du Liptako
AEN	Agence de l'Eau du Nakanbé
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée : mini-réseau d'AEP
AEUE	Assainissement des Eaux Usées et Excreta
AFD	Agence Française de Développement
AH	Aménagements Hydrauliques
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AMOC	Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Communale
AND/FVC	Autorité Nationale Désignée pour Le Fonds Vert Climat
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BD/INO	Base de données/Inventaire National des Ouvrages
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest- Africaine de Développement
CFE	Contribution Financière en matière d'Eau
CIDD	Critères et Indicateurs du Développement Durable
COP22	Conférences of the Parties (Conférence des parties) 22ème édition
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CSD-EEA	Cadre Sectoriel de Dialogue "Environnement, Eau et Assainissement "
CSPS	Centre de Santé et de Protection Sociale
DAF	Direction des Affaires Financières
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DC	Défriches Contrôlées
DDP	Demande De proposition
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGEP	Direction Générale de l'Eau Potable
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGEVCC	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
DGIH	Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques
DGPE	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau

DGUVT	Direction Générale de l'Urbanisme et de la Viabilisation et de la Topographie
DMP	Direction des Marchés Publics
DREA	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DRS/CES	Défense et Restauration des Sols/ Conservation des Eaux et des Sols
EEA	Environnement Eau et Assainissement
EIE	Etude d'Impact Environnemental
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDAL	Fin de la Défécation l'Air Libre
FDR	Fonds de roulement
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEC	Information Education et Communication
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
JFEC	Journée à Faible Emission de Carbone
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MED	Mis En Défens
MEEVCC	Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MNV	Mesures Notification et Vérification
MUH	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
NAMA	National Appropriate Mitigation Action
NIE	Notice d'Impact Environnemental
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCD	Plans Communaux de Développement
PDIS	Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEM	Points d'Eau Modernes
PGEA	Programme Gouvernance Eau et Assainissement
PGES	Plan de Gestion Environnement et Social
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PM	Premier Ministère
PNA	Plan National d'Adaption
PN-AEP	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PN-AEUE	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
PNAH	Politique National des Aménagements Hydrauliques
PNDD	Politique Nationale du Développement Durable
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNE	Politique Nationale en matière d'Environnement
PN-GIRE	Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PNH DU	Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PPP	Partenariat Public Privé
PRCU	Projet Reverdissement des Centres Urbains
PRD	Plans Régionaux de Développement

PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PSE	Politique et Stratégies en matière d'Eau
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTDIU	Programme des Transports et de Développement des Infrastructures Urbaines
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTVP	Projet de Traitement et de Valorisation des déchets Plastiques
PVEN	Projet de Valorisation de l'Eau dans le Nord
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDDEP	Schéma Directeur de Drainage des Eaux Pluviales
SDGDU	schémas directeurs de gestion de déchets urbains
SDR	Stratégie de Développement Rural
SIG/OMD	Système d'Information Géographique/ Objectifs du Millénaire pour le Développement
SNDDAI	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SP/CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SP/GIRE	Secrétariat Permanent de la Gestion Intégré des Ressources en Eau
STBV	Stations de Traitement de Boue de Vidange
STEP	Station d'Epuration
TDR	Termes De Reference

INTRODUCTION

Le Gouvernement a adopté le 20 juillet 2016, le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 comme référentiel de développement du pays. L'objectif global de ce plan, est de transformer structurellement l'économie Burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Dans le cadre du suivi évaluation du PNDES, il a été défini quatorze (14) secteurs de planification. Chaque secteur de planification fera l'objet d'une politique sectorielle unique. Le secteur de planification « Environnement, Eau et Assainissement » est constitué des sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement piloté par le Ministère en charge de l'eau, du sous-secteur de l'environnement piloté par le Ministère en charge de l'environnement et du sous-secteur de l'urbanisme piloté par le ministère en charge de l'urbanisme.

Le sous-secteur « Eau et Assainissement » comprend cinq domaines d'actions que sont : la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP), l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (AEUE), les Aménagements Hydrauliques (AH) et la Gouvernance. Le sous-secteur « Environnement », couvre les domaines de : (i) la protection de l'environnement, (ii) l'assainissement du cadre de vie et (iii) la promotion de l'économie verte et des modes de production et de consommation durables. Le sous-secteur de « l'urbanisme » couvre les domaines du développement urbain, de l'habitat et de la construction.

De façon générale, les actions du secteur contribuent à la mise en œuvre des politiques et stratégies suivantes :

- la Politique et Stratégies en matière d'Eau (PSE) adoptée en juillet 1998 pilotée par le Ministère en charge de l'Eau ;
- la Stratégie de Développement Rural (SDR) adoptée en 2003 ; la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI) adoptée en 2003 et le Programme National du Secteur Rural (PNSR) adopté en 2012 pilotées par le Ministère en charge de l'Agriculture ;
- la Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement (PSNA) adoptée en 2007, la Politique Nationale du Développement Durable (PNDD) adoptée en 2013 et la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE) adoptée en 2007 pilotées par le Ministère en charge de l'environnement.
- la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU) adoptée en 2008 et son Plan d'Actions décennal pour la période 2009-2018 piloté par Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Avec l'arrivée à échéance de la plupart de ces politiques et stratégies en 2015 et compte tenu des changements intervenus au niveau national et international notamment l'internalisation de l'approche

budget programme et les Objectifs de développement durable (ODD), le ministère en charge de l'eau et celui en charge de l'environnement se sont engagés dans une dynamique d'élaboration de leur politique sectorielle. Ainsi le document de Politique National de l'Eau et le document de politique en matière d'Environnement, d'Economie Verte et de Changements Climatiques ont été validés et sont actuellement en cours de finalisation. Ces documents devraient servir à l'élaboration de la politique sectorielle « environnement, eau et assainissement » conformément aux orientations du PNDES.

Sur la base de ces référentiels, le CSD-EEA se compose des programmes suivants :

- Programme National d'Aménagement Hydrauliques (PNAH) ;
- Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE) ;
- Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) ;
- Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE) ;
- Programme Gouvernance du secteur « Eau et Assainissement » (PGEA) ;
- Programme Assainissement de l'Environnement et Amélioration du Cadre de Vie ;
- Programme Production Forestières et Fauniques ;
- Programme Gouvernance Environnementale et Développement durable ;
- Programme Planification et Aménagement Urbain.

Présentation et mandat du Cadre sectoriel de dialogue environnement, eau et assainissement (CSD-EEA)

Les CSD correspondent aux secteurs de planification définis concomitamment avec le PNDES. Ils ont pour principales missions : (i) de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES dans le secteur de planification concerné, à travers la politique sectorielle en vigueur, (ii) d'apprécier la mise en œuvre de la politique sectorielle à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, (iii) de donner des directives aux acteurs ministériels pour la conduite des actions qui leur incombent et l'élaboration des produits nécessaires à en apprécier l'impact, (iv) d'assurer le dialogue sur la politique sectorielle, les appuis budgétaires et l'efficacité de la coopération au développement.

Le CSD-EEA regroupe l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement ainsi que celui de l'environnement à savoir : l'administration publique, le secteur privé, les collectivités territoriales (AMBF et ARBF), la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur de planification.

Le CSD-EEA assure principalement la supervision de la mise en œuvre des différents programmes et plans d'actions du secteur. A cet effet, il est chargé de produire des rapports (semestriel et annuel) de performance de ces programmes et plans. Il tient deux revues par an (semestrielle et annuelle).

Le présent rapport de performance annuelle 2016 présente : (i) les performances sectorielles 2016 à travers la situation d'exécution des programmes et plans d'actions du secteur et le bilan de la mise en œuvre des indicateurs et l'état du fonctionnement du CSD en 2016 et de la mise en œuvre des recommandations et (ii) les perspectives 2017-2019. Il est élaboré à partir du :

- rapport bilan annuel 2016 du PAGIRE phase 2, élaboré à partir des informations fournies par les structures d'exécution et validé par le comité de pilotage du PAGIRE tenu le 17 février 2017;
- rapport bilan national annuel 2016 du PN-AEPA qui consolide le rapport annuel de l'ONEA et les rapports bilans régionaux annuels et validé par le comité national de pilotage du PN-AEPA tenu le 24 février 2017 ;
- rapport bilan des activités 2016 du MEA ;
- rapport annuel 2016 du MEEVCC ;
- rapport d'évaluation du PNSR volet environnement et développement durable ;
- rapport bilan annuel 2016 du MUH.

I. PERFORMANCES SECTORIELLES EN 2016

1.1. État de mise en œuvre du PNDES dans le secteur en 2016

L'état de la réalisation des produits sectoriels, des réformes et investissements structurants et la situation des indicateurs sectoriels sont établies selon les sous-effets ou effets sectoriels attendus.

AXE 2 DU PNDES : DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.5 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

Effet attendu 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti.

Les sous-effets ou effets sectoriels attendus sont :

- Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement et la gouvernance du secteur est améliorée
- Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement
- Les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère de l'eau et de l'assainissement sont renforcées
- Un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu

Effet Attendu 2.5.3 : La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

Le sous-effet ou effet sectoriel attendu est : La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

1.1.1. Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement et la gouvernance du secteur est améliorée

1.1.1.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants

➤ Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement

En milieu rural, le bilan des réalisations et des réhabilitations en 2016 se présente comme suit :

- la réalisation de 1 216 forages neufs communautaires
- la réhabilitation de 549 forages
- la réalisation de 74 puits modernes neufs
- la réalisation de 83 AEPS neuves
- la réhabilitation de 18 AEPS
- les extensions de 14 AEPS

En milieu urbain, le bilan des réalisations et des réhabilitations en 2016 se présente comme suit :

- la réalisation de 249,2 km de réseau d'AEP ;

- la réalisation de 27 677 branchements privés ;
- la réalisation de 99 bornes fontaines ;
- l'augmentation de la capacité de stockages de 600 m³ ;
- l'augmentation de la capacité de production de 4 884 m³/j.

➤ **La gestion durable des infrastructures d'approvisionnement en eau potable est assurée**

Les principales activités réalisées sont :

- La poursuite de la mise en œuvre de la réforme du système gestion des ouvrages AEP en milieu rural et semi-urbain à travers la signature de 44 contrats au premier semestre 2016 avec des délégataires dans les 13 régions du Burkina Faso pour la gestion des AEPS ;
- La poursuite de la délivrance d'agréments aux des artisans locaux et fermiers. A cet effet, cinq (5) agréments techniques ont été octroyé aux artisans locaux ;

➤ **Réaliser 611 Adductions d'eau potable et réhabiliter 225**

En 2016, 83 AEPS neuves et 32 réhabilitations/extensions d'AEPS ont été réalisés. En outre, des dossiers de projets ont été déposés à la DGCOOP le 27 juillet 2016.

Les projets dont les requêtes ont été transmises à la DGCOOP sont les suivants : 50 réalisations d'AEPS (BID), 30 étude et réalisations d'AEPS (BIDC), 40 études de réalisations (BAD), réalisations de 10 AEPS (fonds saoudien).

➤ **Réaliser 10 376 forages neufs et réhabiliter 3 020**

En 2016, 1 619 forages neufs et 549 réhabilitations de forages ont été réalisés. En outre, des dossiers de projets ont été déposés à la DGCOOP le 27 juillet 2016.

Les projets dont les requêtes ont été transmises à la DGCOOP sont les suivants : 100 forages (AFD), 100 forages (fonds saoudien). Par ailleurs, des négociations sont en cours pour la signature de convention en vue de la réalisation de 5 000 forages par un partenaire Allemand (ECO INNOVATION GROUP) et de 2 000 forages par la société russe DELFIN AQUA.

➤ **Réaliser 87 réseaux d'Approvisionnement en eau potable (AEP) multi-villages**

Ce projet a 4 composantes : 25 AEP multi-villages dans la zone Ouest (convention DANIDA signée et ONEA), 30 dans la zone Est avec le projet russe DELFIN AQUA, 30 dans la zone Centre (fonds koweïtien), le reste est en recherche de financement.

1.1.1.2. Situation des indicateurs

L'état de réalisation des indicateurs se présente comme suit :

➤ **Taux d'accès national à l'eau potable**

La cible en 2016 de 73,5% n'est pas atteinte. Le taux d'accès national à l'eau potable en 2016 est de **72,4%** contre 71,9% en 2015 soit une progression de 0,5 point. La population totale desservie est de **13 473 755** personnes sur une population totale de **18 620 427** personnes. Le nombre de personnes additionnelles desservies en eau potable en 2016 est de 718 670.

➤ **Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural**

En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 65% en 2015 à 65,3% en 2016 soit une progression de 0.3 point. La cible fixée à 67% n'est pas atteinte. Cette progression a permis de desservir 251 311 personnes additionnelles. Au total 8 815 064 personnes sont desservies sur une population de 13 494 205 personnes en milieu rural.

➤ **Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain**

En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable en 2016 est de 91% soit une amélioration de 1,1 points par rapport à son niveau de 2015 qui était de 89,9%. La cible fixée à 92% n'est pas atteinte. La population additionnelle desservie en eau potable en 2016 est de 467 359 personnes. Au total 4 658 691 personnes sont desservies sur une population de 5 126 222 personnes en milieu urbain.

➤ **Taux d'équipement des écoles en points d'eau potable**

La cible de 68% en 2016 n'est pas atteinte. Le taux d'équipement des écoles en points d'eau modernes est de 57,6%. Le taux d'équipement des écoles en points d'eau modernes fonctionnels est de 53,1%.

➤ **Taux d'équipement des Centres de Santé en points d'eau potable**

La cible de 88% en 2016 n'est pas atteinte. Le taux d'équipement des CSPS en points d'eau modernes est de 80,6%. Le taux d'équipement des CSPS en points d'eau modernes fonctionnels est de 75,2%.

➤ **Nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural**

La cible en 2016 est de réduire le nombre de village sans accès à l'eau potable à moins de 300 villages. Au 31 décembre 2016, 275 villages n'ont pas accès à l'eau potable. La cible est donc atteinte.

➤ **Taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP en milieu rural (systèmes AEPS)**

La cible de 87% n'est pas atteinte. Pour ce qui concerne les AEPS/PEA fonctionnels, entre 2015 et 2016, leur nombre a augmenté de 97 et le taux de fonctionnalité est légèrement passé de 84,1% en 2015 à 84,3% en 2016. Les régions où le parc est bien entretenu en 2016 sont le Sud-Ouest, le Centre, l'Est et le Nord. Les régions ayant les plus faibles taux sont : la Boucle du Mouhoun et le Plateau Central.

Le nombre d'AEPS en panne est passé de 149 AEPS en 2015 à 162 en 2016, soit une augmentation de 13 AEPS.

Les raisons des pannes constatées sont liées à la défaillance dans la gestion, à la source d'énergie (dysfonctionnement des modules solaires, pannes du groupe électrogène...), l'insuffisance de la ressource en eau, etc.

➤ **Taux de fonctionnalité des points d'eau modernes en milieu rural**

La cible de 90% n'est pas atteinte. Le taux de fonctionnalité des PEM est de 88,6% en 2016. Entre 2015 et 2016, le nombre de PEM fonctionnels a augmenté de 1 619, de même celui des PEM en panne a augmenté de 254 PEM. Ce qui a entraîné une légère baisse du taux de fonctionnalité de 88,7 % en 2015 à 88,6% en 2016.

Le nombre de PEM en panne est le plus élevé dans les régions du Centre-Ouest, du Nord, des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun. Les raisons sont diverses et sont entre autres liées à la non fonctionnalité de certaines AUE, le manque de ressources financières pour les réparations courantes, la mauvaise qualité des ouvrages réalisés et l'utilisation de sources d'eau alternatives (puits traditionnels).

1.1.2. Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement

1.1.2.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants

➤ **La défécation à l'air libre en milieu rural dans un contexte de changement de comportement est éradiquée**

Les principales activités réalisées sont :

- La commémoration de la journée mondiale des toilettes ;
- La diffusion des posters sur les bons comportements dans les écoles et mairies réalisée à travers la diffusion de 200 posters ;

- L'organisation des jeux WASH United pour les écoles, gares et marchés ;
 - Le pilotage de la mise en œuvre de la phase pilote de l'ATPC (programme WASH de l'UNICEF) à travers la réalisation de six (6) missions de suivi supervision (sur 7 prévues) et la tenue de huit (8) rencontres d'échanges entre les acteurs (sur 10 prévues) ;
 - Le pilotage de la mise en œuvre de la phase pilote de l'ATPC (programme WASH de l'UNICEF) à travers la réalisation de vingt (20) missions de supervision (sur 24 prévues) et de suivi de l'ATPC, la tenue de cinq (5) réunions bilan et de deux (2) sessions de formations des facilitateurs en ATPC (sur 3 prévues).
- **Un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu rural conformément à l'approche fondée sur les droits humains est assuré**

Le bilan des réalisations et des réhabilitations en 2016 se présente comme suit :

- La réalisation de 910 latrines institutionnelles (Ecoles + CSPS)
- La réalisation de 318 latrines publiques sur une prévision de
- La réalisation de 25 302 latrines familiales
- La réalisation de 1 316 puisards domestiques
- La réhabilitation de 3 233 latrines familiale

- **Un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu urbain conformément à l'approche fondée sur les droits humains est assuré**

Le bilan des réalisations et des réhabilitations en 2016 se présente comme suit :

- La réalisation de 20 492 latrines familiales
- La réalisation de 8 164 puisards familiaux ;
- La réalisation de 42 Latrines scolaires ;
- La réhabilitation de 67 latrines publiques.

- **Réaliser la station d'épuration (STEP) de Bobo phase II**

L'étude existante doit être actualisée, il s'agira de rechercher le financement pour l'actualisation de l'étude et la réalisation des travaux et de veillez à boucler/achever la signature des différentes conventions de la phase I qui est une conditionnalité du financement de l'AFD.

- **Réaliser 50 Km de réseaux d'assainissement collectif et semi-collectif à Ouagadougou et Bobo Dioulasso**

Sur les 50km, 30 km sont prévus à Ouagadougou et 20 km à Bobo Dioulasso. Pour les 30 km à Ouagadougou, l'étude et les travaux sont financés par l'AFD. L'actualisation de l'étude prendra 4 mois et les entreprises seront sélectionnées au plus tard en novembre 2017.

Les 20 km à Bobo sont conditionnés par la réalisation des stations d'épuration.

➤ **Construire 7 stations de traitement de boue de vidange (STBV)**

Deux (2) stations de traitement de boues de vidange (STBV) sont déjà réalisées à Ouaga et à Bobo. Des études de faisabilité seront réalisées dans six (06) villes (Ouahigouya, Koudougou, Fada, Titao, Boulsa et Koupéla) pour la réalisation des 5 autres STBV sur financement AFD. Egalement, la BID a un projet de STBV à Ouahigouya.

➤ **Réaliser 458 300 latrines familiales et 5 440 latrines institutionnelles et publiques**

En 2016, il a été réalisé 49 027 latrines familiales et 1 337 latrines institutionnelles et publiques.

1.1.2.2. Situation des indicateurs

En 2016, la situation des indicateurs est la suivante :

➤ **Taux d'accès national à l'assainissement**

La cible de 21 % n'a pas été atteinte. Le taux d'accès à l'assainissement est de 19,8 % pour l'année 2016. La population totale desservie au niveau national est de 3 688 499 personnes sur une population totale de 18 620 427 personnes. Le nombre additionnel de personnes desservies en 2016 est de 520 301.

Cette performance s'explique par le faible engagement des populations dans la réalisation des ouvrages ainsi que les difficultés dans l'exécution des fonds transférés dans le cadre du transfert des fonds aux communes.

➤ **Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural**

En milieu rural, 25 302 nouvelles latrines familiales ont été réalisées par l'ensemble des acteurs, ce qui a permis de faire passer le taux d'accès à l'assainissement de 12% en 2015 à 13,4% en 2016. Cela a permis de desservir 285 350 personnes additionnelles. Au total 1 803 150 personnes sont desservies sur une population de 13 494 205 personnes en milieu rural. La cible de 15% n'est pas atteinte.

➤ **Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain**

En milieu urbain, le taux d'accès à l'assainissement en 2016 est de 36,8 % contre 34,2 en 2015. La cible de 38% n'est pas atteinte. La population additionnelle ayant accès à un service

d'assainissement adéquat en 2016 est de 234 951 personnes. Au total 1 885 349 personnes sont desservies sur une population de 5 126 222 personnes en milieu urbain.

➤ **Taux d'équipement des écoles en latrine**

La cible de 65% est atteinte. Le taux d'équipement des écoles en latrine est de 67,1% pour l'année 2016 contre 63,7% en 2015 soit une hausse de 3,4 points. Cette performance pourrait s'expliquer par un plus grand engagement des acteurs.

➤ **Taux d'équipement des Centres de Santé en latrine**

La cible de 88% a été atteinte. Le taux d'équipement des CSPS en 2016 est de 88,2 contre 86,7% en 2015 soit une hausse de 1,5 points. Cette performance s'explique par la combinaison des ouvrages dans la réalisation des CSPS au niveau du ministère de la santé.

1.1.3. Les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère de l'eau et de l'assainissement sont renforcées

1.1.3.1. Situation des indicateurs

L'état de réalisation des indicateurs se présente comme suit :

➤ **Taux d'exécution du budget d'investissement**

La cible 2016 qui est de 80% est atteinte. Au cours de l'année 2016, le taux d'exécution global des investissements au niveau du MEA s'élève à 93,35%. Ce fort taux s'explique par l'anticipation au niveau de la passation des marchés.

➤ **Taux d'exécution du plan de passation des marchés**

La cible en 2016 qui est de 90% est atteinte. Le taux d'exécution du plan de passation des marchés est de 100%. Cela est dû à l'anticipation de la Direction des marchés publics (DMP) et les structures impliquées dans la passation et l'exécution des marchés.

1.1.4. Un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu

Cette partie traite de l'état de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants ainsi que de la situation des indicateurs.

1.1.4.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants

Quatre produits majeurs et trois investissements structurants ont été identifiés.

- **L'évaluation environnementale stratégique des politiques, plans et programmes est rendue obligatoire et le suivi des PGES des projets de développement est renforcé**

Pour ce produit, il s'agit de sensibiliser et d'inciter les promoteurs publics et privés à la pratique des évaluations environnementales (EIE, NIE, audits, ...) et la mise en œuvre des plans de gestion environnementales. Pour 2016, les activités suivantes ont été menées :

- 65 PGES suivis sur une prévision de 45 ;
- 135 établissements classés inspectés ;
- 49 avis conformes sur la faisabilité environnementale délivrés ;
- 29 arrêtés de conformités environnementales délivrés ;
- 18 mines industrielles et semi-mécanisées inspectées ;
- 1 867 promoteurs publics et privés sensibilisés à la pratique de l'évaluation environnementale.

- **Le cadre de vie des populations dans les communes est amélioré**

Ce produit vise à améliorer le cadre de vie des populations à travers des aménagements paysagers. Il s'agit d'apporter un appui technique et financier pour la réalisation d'aménagements paysagers dans les communes du Burkina. C'est l'ensemble des activités menées en termes de plantations d'alignement, de gestion et d'exploitation des espaces verts.

Les activités menées en 2016 sont les suivantes :

- le reboisement de 11,8 ha d'espaces verts sur une prévision de 6,5 ha ;
- la réalisation de 203,36 km de plantation d'alignement sur une prévision de 205 km ;
- la formation de 5 agents en technique d'élagage des arbres ;
- la sensibilisation de 520 personnes sur la promotion des espèces ornementales.

- **Les impacts négatifs des déchets solides sur l'environnement sont réduits tout en promouvant les emplois verts**

Il vise l'amélioration du cadre de vie à travers la réduction des pollutions et nuisances. Ce produit prend en compte, l'ensemble des dispositions prises (productions de supports et formation, sensibilisation des populations) en vue de réduire les pollutions.

Les activités menées en 2016 pour la réalisation de ce produit sont les suivantes :

- la mise en place de 14 points communaux de collecte et gestion des déchets solides ;
- la sensibilisation de 6 091 acteurs sur la problématique de l'assainissement ;
- l'organisation de 62 séances de sensibilisation de la population sur les problèmes de nuisance ;
- la délivrance de 71 autorisations de certification et d'homologation de sachets biodégradables ;
- la collecte de 1 428 tonnes de sachets plastiques ;
- l'organisation de 44 journées de salubrité ;
- la sensibilisation de 56 producteurs sur la valorisation des déchets (la production de la fumure organique).

➤ **Les risques liés aux rayonnements ionisants et non ionisants sont réduits**

Ce produit vise à réduire les risques liés aux rayonnements ionisants et non ionisants.

Les principales activités menées en 2016 pour la réalisation de ce produit sont :

- l'inventaire de 4 installations de rayonnements ionisants ;
- la mise à jour des bases de données (RASIM, SARIS, RAÏS, Protocol Reporter) ;
- l'autorisation de 100 nouvelles installations et pratiques radiologiques et nucléaires ;
- la formation de 4 agents de base dans le domaine de la sûreté et la sécurité nucléaire ;
- la validation de 04 textes réglementaires en matière de radioprotection, de sûreté et de sécurité nucléaire ;
- l'actualisation de la liste des travailleurs professionnellement exposés dans 06 installations normalisées et autorisées ;
- l'élaboration des normes de la protection radiologique dans le secteur minier ;
- l'inspection de 13 installations radiologiques.

➤ **Créer 5 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains**

Cette mesure n'a pas été réalisée. L'objectif de réalisation de cette mesure est d'assurer la collecte et la valorisation des déchets urbains dans 5 grandes villes du Burkina Faso en dehors de Ouagadougou qui dispose déjà d'un centre. Les actions de cette mesure concerneront l'identification des sites en collaboration avec les communes concernées, la réalisation des études techniques, la réalisation et la validation des évaluations environnementales, la sélection des entreprises pour la construction des infrastructures, la construction des unités, l'équipement des unités et la formation du personnel pour son fonctionnement.

Cette mesure doit être réalisée dans le cadre de l'opérationnalisation du projet de création de 5 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains. Les composantes de ce projet sont les suivantes : (i) études préalables à la mise en place des unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains ; (ii) construction ou renforcement des unités industrielles de

traitement et de valorisation des déchets urbains ; (iii) renforcement des capacités opérationnelles des unités industrielles ; (iv) gestion du projet.

Pour 2016, seule la note conceptuelle du projet et les TDR pour le recrutement des consultants en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité et la formulation du projet ont été élaborés. Une requête a été introduite auprès du MINEFID pour le financement du processus.

➤ **Créer 13 unités de recyclage de déchets plastiques dans les régions.**

Cette mesure n'est pas encore réalisée. L'objectif de cette mesure est d'assurer la collecte et la valorisation des déchets plastiques dans les treize régions du Burkina Faso. Les actions de cette mesure concerneront l'identification des sites en collaboration avec les communes concernées, la réalisation et la validation des évaluations environnementales au niveau de ces sites, la sélection des entreprises pour la construction des infrastructures, la construction et l'équipement des unités.

Pour 2016, les réalisations ont concerné le démarrage de la construction du centre de Dori sur une prévision de trois centres à construire au total dans les localités concernées qui sont Dori, Bobo et Ouagadougou. Pour le centre de Ouagadougou, la mairie préfère les équipements en lieux et place de l'unité. Pour celui de Bobo, le site a été identifié mais s'avère inadapté aux investissements prévus. Le prestataire sollicite des travaux préalables sur le site avant l'installation du centre.

➤ **Créer un centre de stockage des déchets radioactifs**

Cette mesure n'a pas été programmée en 2016. Son objectif est de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les effets néfastes des rayonnements ionisants. Le centre sera construit à l'image d'un bunker à plusieurs compartiments selon le type de déchets radioactifs. Il constituera un lieu de sécurisation des sources radioactives solides ou liquides ouvert à toute personne ou installation disposant du matériel radioactif en fin de vie.

1.1.4.2. Situation des indicateurs

En 2016, la situation des indicateurs est la suivante :

➤ **Proportion de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides**

La cible de 15% a été atteinte. La proportion de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides est de 22,29% en 2016. Ce résultat pourrait s'expliquer par les efforts de sensibilisation que le ministère déploie chaque année auprès des services communaux sur la nécessité d'améliorer leur dispositif de gestion des déchets solides.

➤ **Superficie d'espaces verts reboisée dans les communes urbaines**

La cible de 6,5 ha a été atteinte. La superficie d'espaces verts reboisée dans les communes urbaines est de 11,8 ha en 2016 contre 6,10 ha pour 2015, soit un accroissement 93,44%. Les réalisations cumulées sur la base de la situation de référence de 2015 (75 ha) s'élève à 86,8 ha. Cette performance s'explique par l'appui du projet reverdissement des centres urbains (PRCU) aux communes

➤ **Proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme d'enseignement**

La cible de 20% n'a pas été atteinte. Le niveau de réalisation est de 3% en 2016. Toutefois, un certain nombre d'activités ont été menées en vue d'atteindre les objectifs au cours des années à venir. Il s'agit entre autres de :

- l'élaboration, la validation et l'édition des manuels ;
- l'élaboration d'une fiche de projet pour la conception de guide d'éducation environnementale pour le préscolaire ;
- l'accompagnement direct de certains établissements qui ont pris l'initiative d'intégrer l'éducation environnementale dans leurs cursus ;
- la concertation avec le MENA pour la relance sur l'intégration des guides de l'Education Environnementale dans les ordres de l'enseignement.

➤ **Nombre de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis**

Cet indicateur a atteint sa cible. En effet en 2016, il était prévu de suivre 45 Plans de gestion environnementale et sociale (PGES). A la fin de l'année, 83 PGES ont effectivement fait l'objet d'un suivi par le Bureau National des Evaluations Environnementales.

1.1.5. La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

1.1.5.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants

➤ **Les eaux pluviales sont drainées**

En ce qui concerne le volet assainissement pluvial, il a été réalisé à Ouagadougou dans le quartier Bissighin, 10 km de voies pentues et de chaussées drainantes pour l'évacuation des eaux pluviales, ainsi que des ouvrages d'assainissement individuels au profit de 60 ménages. On note aussi que 3,75 km de collecteur des eaux pluviales ont été construits.

En plus, il était programmé l'élaboration de Schéma Directeur de Drainage des Eaux Pluviales (SDDEP) de 12 chef lieux de région, ainsi que la construction de deux (02) collecteurs revêtus servant d'exutoire au réseau d'assainissement de Ouaga 2000 extension Sud et de Bobo 2010 qui sont toujours à la passation de marché.

➤ **Construire 120 Km de réseaux primaires de drainage des eaux pluviales dans 12 capitales régionales**

En 2016, un total de 3,75 km de collecteurs des eaux pluviales ont été réalisés à Bassinko. Il est prévu la réalisation de 2,5 km de caniveaux dans le cadre de la mise en œuvre du Programme des Transports et de Développement des Infrastructures Urbaines (PTDIU) financé par la Banque Mondiale et supervisée par le Programme Sectoriel des Transports (PST).

Les principales difficultés qui ont entravé la réalisation de la mesure sont :

- La mise en place tardive du budget national ;
- La lourdeur et lenteur dans le processus de passation des marchés.

1.1.5.2. Situations des indicateurs

En 2016, la situation des indicateurs est la suivante :

➤ **Nombre de ville disposant d'un Schéma Directeur de Drainage des Eaux Pluviales (SDDEP)**

Comme situation de référence, ce sont les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui disposent de SDDEP. Cet indicateur n'avait pas de cible en 2016 et n'a pas connu d'évolution, étant entendu qu'aucun document n'a pu être élaboré.

➤ **Nombre de villes disposant de SDGDU opérationnel :**

Comme situation de référence, ce sont les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui disposent de SDGDU. Cet indicateur n'a pas connu d'évolution en 2016, car les réalisations sont programmées à partir de 2017.

AXE 3 DU PNDES : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS

Objectif Stratégique 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

Effet Attendu 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

Les sous-effets ou effets sectoriels attendus sont :

- La disponibilité en eau est assurée durablement
- Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement

Objectif Stratégique 3.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

Effet attendu 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérées durablement

Le sous-effet ou effet sectoriels attendu est : Les ressources forestières et fauniques sont préservées et protégées durablement

Effet attendu 3.5.2 : Les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte

Les sous-effets ou effets sectoriels attendus sont :

- Les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement sont renforcées en vue d'un développement durable
- L'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques sont renforcées tout en promouvant l'économie verte

1.1.6. La disponibilité en eau est assurée durablement

1.1.6.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants

Dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau, on a deux produits, 10 inscrites dans la matrice des réformes stratégiques et investissements structurants du PNDES et une réforme sectorielle dont les situations de réalisation sont les suivantes :

➤ Les capacités de mobilisation des ressources en eau sont augmentées

Les réalisations en 2016 sont :

- Trois (03) barrages (Gourgou, Lallé, Bogré) sont effectivement achevés et réceptionnés ;
- Deux (02) autres barrages (Matourkou et Lindi) ont connu un démarrage effectif de leurs travaux ;

Pour les travaux de réhabilitation de barrages, sur une prévision de 03 barrages à réhabiliter, 04 barrages ont été effectivement réhabilités. Il s'agit des barrages de la Tapoa et Bogandé (région de l'Est), de Koumbri (région du Nord) et de Zourmakita (région du Centre-Sud).

➤ **La durabilité des ouvrages de mobilisation des ressources en eau a augmenté**

Les principales activités réalisées en 2016 sont :

- La finalisation de la Stratégie Nationale d'Entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques (SNESAH) ;
- La mise à jour régulière du répertoire des retenues d'eau à entretenir ;
- L'élaboration de la version provisoire du guide de bonne en matière d'adaptation des petits et moyens barrages et ouvrages associé aux effets adverses des changements climatiques, estimé à 60%.

➤ **Elaborer le Programme National d'Aménagements Hydrauliques**

Les actions menées dans le cadre de l'élaboration du programme sont les suivantes :

Un comité technique de suivi a été mis en place et assure actuellement la conduite des activités. Le rapport diagnostic élaboré a été soumis à une validation régionale en septembre 2016. La production de la version amendée du rapport diagnostic est en cours.

Le taux d'exécution physique de cette mesure est de 40% et le taux d'exécution financière est évalué à 21,2%.

La suite du processus prévoit : (i) la validation de la version amendée du rapport diagnostic en atelier national, (ii) l'élaboration du document de programme, (iii) la validation en atelier national et (iv) l'adoption du programme par le gouvernement.

La mise en œuvre de cette mesure a connu des difficultés liées aux changements institutionnels et au retard lié au démarrage de l'étude. L'élaboration a débuté en janvier 2016 alors qu'elle était prévue démarrer en 2015.

➤ **Construire le barrage hydro-agricole et électrique de Ouessa Phase 1**

Le processus de passation de marché de l'étude est engagé. L'étude a une durée de 18 mois et doit débiter le 1er avril 2017

➤ **Construire le barrage de la Bougouriba Phase 1**

Des partenaires sont intéressés par l'exécution de cette action par le mécanisme du PPP. Il est proposé de reprendre l'étude dont la durée sera comprise entre 18 et 24 mois avec un coût estimatif d'environ 2,5 milliards de F.CFA. Des TDR ont été élaborés en vue de l'identification d'un partenaire.

➤ **Restaurer, protéger et valoriser le lac Bam**

Les entreprises pour l'exécution des travaux ont été recrutées par appel d'offre. Le lancement par le Président du Faso des travaux a eu lieu le 03 mars 2017 et le démarrage des travaux le 1er avril 2017.

➤ **Construire le barrage de Bambakari /Tin-Akoff 2e phase**

Aucune prévision budgétaire n'a été faite en 2016 pour cette action. La reprise des travaux est prévue pour le 15 avril 2017.

➤ **Construire/réhabiliter 50 retenues d'eau dans les 13 régions**

En 2016 il a été procédé à :

- la préparation et au lancement des DAO de 12 barrages à réhabiliter ;
- le lancement des Demande de proposition (DDP) pour les études de constructions (18) et de réhabilitations (14) de 32 barrages.

La construction de 5 retenues d'eau sera financée par la BOAD et l'Etat à hauteur 12,5 milliards de F.CFA. Cela se fait à travers un projet intitulé « mobilisation des eaux de surface dans la région du plateau central ». La recherche de financement pour les autres retenues d'eau est en cours.

➤ **Réaliser des aménagements hydro-agricoles à Banwaly dans la province du Houet**

Le processus d'actualisation de l'étude a été lancé.

➤ **Construire le barrage de Sanghin**

Ce projet sera exécuté par le PVEN relevant du MAAH.

➤ **Restaurer, protéger et valoriser le lac Dem**

Le processus de passation de marché est en cours et le démarrage de l'étude est prévu pour le 15 avril 2017.

➤ **Evaluer et valoriser le barrage souterrain de Naré**

Le démarrage de l'étude est prévu pour le 1er avril 2017 sur financement de la BAD

➤ **Achever la construction du barrage de Samendeni (PDIS I)**

La mise en eau est prévue en juillet 2017 et les travaux seront achevés au plus tard le 31 décembre 2017.

1.1.6.2. Situation des indicateurs

➤ **Capacité de stockage en eau de surface**

La réalisation de 2016 est de 5 036,1 pour une cible fixée à 6 000. La cible n'est donc pas atteinte en 2016. En effet l'achèvement et la mise en eau des barrages de Samendéni dans la région des Hauts Bassins et de Guitti dans le Nord qui devaient apporter 1090 millions de m³ n'ont pas eu lieu. Les difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise des PGES relatifs auxdits barrages sont à l'origine de cette situation.

➤ **Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés**

Pour une cible de 4 barrages, le nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés entre 2015 et 2016 est de cinq (05) barrages dont deux (02) en 2015 et trois (03) en 2016. La cible est donc atteinte. En effet, au titre de l'année 2016, les trois (03) barrages suivants : Gourgou, Lallé, Bogré ont été effectivement achevés et réceptionnés.

➤ **Nombre cumulé de barrages réhabilités**

Pour une cible de 5 barrages, le nombre cumulé de barrages réhabilités en 2015 et en 2016 est de six (06) dont deux (02) en 2015 et quatre (04) en 2016. La cible est donc atteinte. Les quatre (04) barrages réhabilités en 2016 sont ceux de la Tapoa et de Bogandé (région de l'Est), de Koumbri (région du Nord) et de Zourmakita (région du Centre-Sud).

➤ **Taux de fonctionnalité des barrages**

Cet indicateur renseigne sur l'importance des retenues d'eau dont la digue et l'évacuateur sont fonctionnels sur l'ensemble des ouvrages du pays. Le taux de fonctionnalité des barrages en 2016 est de 53,6% pour une cible de 55% 2016. La cible n'est donc pas atteinte.

1.1.7. Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement

En 2016, on a trois produits et une seule mesure sectorielle dont les situations de réalisation sont les suivantes :

1.1.7.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants

➤ Le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire de gestion des ressources en eau est mis en œuvre et suivi

Les principales activités réalisées en 2016 sont :

- La tenue des sessions du comité de pilotage (annuel et à mi-parcours) du PAGIRE ;
- la tenue des sessions statutaires des instances (Comité de bassin et Conseil d'Administration) dans toutes les agences de l'eau ;
- la création du deuxième service la police de l'eau du Burkina Faso dans la région du Centre Nord et l'assermentation des agents;
- L'appui des agences de l'eau dans le cadre du renforcement des capacités à travers des sessions de formations au profit de vingt (20) Comité locaux de l'eau (CLE) sur une programmation de vingt CLE ;
- L'organisation de deux (2) ateliers de formation sur les fiches relatives aux ouvrages de mobilisation des eaux de surface sur une programmation de deux ateliers ;
- La réalisation de cinq (5) missions de suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires sur une prévision de cinq (5) missions ;
- L'élaboration d'un manuel de formation des enseignants en GIRE ;
- Le lancement officiel des documents du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des espaces de gestion des agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades.

➤ Un meilleur fonctionnement des agences de l'eau et des autres parties prenantes est assuré

Les principales activités réalisées sont :

- La formation des membres de comités de gestion des barrages sur l'entretien courant des ouvrages de l'espace de gestion de l'agence de l'eau du Liptako ;
- La tenue au profit des membres des CLE de l'Agence de l'eau du Mouhoun et du Nakanbé de sessions de formation sur l'entretien courant des petits barrages et plans d'eau l'évaluation de la disponibilité des ressources en eau, la GIRE et la gestion administrative et financière des organisations.

➤ Une meilleure protection des ressources en eau est assurée

Les principales réalisations de 2016 sont :

- La délimitation des bandes de servitudes de sept (7) barrages dans les provinces du Seno (Yakouta, Seytenga), Namentenga (barrages de Yalgo et Tougouri), de la Gnagna (barrages de Bogandé, Dakiri et Liptougou), du Yagha (barrage de Niapsi) dans l'espace de gestion de l'Agence de l'eau du Liptako ;
- La fixation de huit (8) hectares de dune de sable à Oursi et Tin Akoff dans l'espace de gestion de l'Agence de l'eau du Liptako ;

- La destruction de la jacinthe d'eau dans les retenues d'eau urbaines (barrage n°1, 2 et 3) de la ville de Ouagadougou dans l'espace de gestion du Nakanbé ;
- la végétalisation de 14 ha le long des berges de quatre (4) barrages (barrages de Yakouta, de Bougué, de Samou, de Zéguédéguin et de Pensa) et la poursuite des travaux de végétalisation des berges des barrages de Zina et de Loumbila ;
- La réalisation du suivi quantitatif et qualitatif des émergences d'eau (sources) dans l'espace de l'AEM à travers la réalisation de missions de suivi ;
- La réalisation d'une campagne de reboisement des berges par les membres du CEB à bobo dans le Bassin du Kou ;
- La réalisation des travaux de lutte contre les plantes envahissantes au niveau du barrage de petit Balé dans l'espace de gestion de l'Agence de l'eau du Mouhoun ;
- L'établissement de la cartographie des sites d'orpaillage dans l'espace de l'agence (sud-ouest, Boucle du Mouhoun, Centre Ouest).

➤ **Actualiser l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'Agence de l'eau du Nakanbé et élaborer les scénarii de développement dans le cadre du SDAGE.**

Cette mesure n'a pas été entièrement réalisée. Les activités réalisées sont :

- La tenue des rencontres du comité de suivi,
- La mobilisation des experts nationaux (Sociologie, Economiste, Environnementaliste, Planificateur, Génie rural, spécialiste en modélisation) ;
- L'analyse des dynamiques majeures en œuvre dans l'espace de gestion du Nakanbé
- La réalisation des enquêtes auprès des grands usagers ;
- La tenue d'un atelier de restitution auprès des grands usagers ;
- La rédaction du document des scénarii de développement.

Seule la validation du document des scénarii de développement n'a pas été effective. Le document sera soumis au Comité de Bassin pour validation en 2017.

1.1.7.2. Situation des indicateurs

Le taux d'atteinte des cibles est de 100%.

➤ **Nombre de services de police de l'eau fonctionnels**

La cible de 2016 qui est de deux (02) services de polices de l'eau fonctionnels est atteinte. En effet, deux nouveaux services de police de l'eau ont été mis en place dans les régions du Centre-Nord et du Nord, ce qui porte à trois (03) le nombre de services de police de l'eau fonctionnels en 2016.

Taux de recouvrement de la CFE

La cible de cet indicateur est atteinte. Il s'agit de suivre la capacité des agences de l'eau à recouvrer les montants de la CFE qu'elles prévoient recouvrer annuellement. Le montant recouvré en 2016 est

de 742,336 millions de F.CFA sur 504 millions de F.CFA prévus, soit un taux de recouvrement de 147%. Ce dépassement de la cible s'explique par des recouvrements exceptionnels réalisés grâce à l'issue favorable de certains recouvrements contentieux portant sur des déclarations des années antérieures.

➤ **Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)**

La cible de 2016 qui est de 15% est atteinte. La proportion des retenues d'eau fonctionnelles d'une capacité supérieure ou égale à cinq cent mille mètres cubes (500 000 m³) et dont la zone de servitude a été matérialisée suivant les textes réglementaires en vigueur est de 15%.

1.1.8. Les ressources forestières et fauniques sont préservées et protégées durablement

Plusieurs produits concourent à la réalisation de ce sous-effet du PNDES. De même, la réalisation des produits est déterminée par un certain nombre de réformes et investissements qui ont été identifiés.

1.1.8.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants

➤ **Les ressources forestières et fauniques sont protégées et les pratiques d'exploitation illicites sont réduites**

Pour la réalisation de ce produit, un certain nombre d'activités ont été menées en 2016. Il s'agit entre autres de :

- la formation et la sensibilisation de 75 producteurs à la mise en place de dispositifs de refoulement des éléphants ;
- la sensibilisation de 40 CVD sur les conflits homme-faune ;
- la mise en place d'un système de collecte et de suivi des informations relatives aux conflits homme-faune ;
- la réalisation d'une opération conjointe de lutte anti-braconnage avec le Bénin et le Togo ;
- la réalisation de 69 sorties de suivi écologique de la faune et son habitat ;
- l'enregistrement de la transhumance de 52 873 têtes d'animaux ;
- le déguerpissement des occupants illégaux dans 02 UAF ;
- la sécurisation des aires classées de l'Etat, des collectivités territoriales et des ressources forestières, fauniques en générale par la réalisation de 13 828 sorties de polices forestière et faunique ;
- l'établissement de plus de 351 procès-verbaux.

➤ **Récupérer 50 000 ha de terres dégradées des espaces de conservation**

Cette mesure a été réalisée. L'objectif de la réalisation de cette mesure est de contribuer à améliorer la couverture végétale des espaces de conservation. Elle consiste à réaliser des travaux de DRS/CES dans les parties dégradées des aires classées, des zones humides, des forêts des collectivités, des berges des cours d'eau....

Les travaux de DRS/CES éligibles sont : les demi-lunes (manuel ou à la charrue delphino), le zai forestier, les digues filtrantes, les cordons pierreux. Ces infrastructures seront consolidées par le reboisement.

En 2016, la superficie de terres dégradées récupérées est estimée à 8 528,62 ha sur 2 000 ha comme prévision. Cette performance s'expliquerait par les appuis des partenaires (projets et programmes, ONG etc.) aux différentes structures qui œuvrent dans le domaine de la récupération de terres dégradées.

➤ **Réaliser 54 postes de contrôle et 27 postes forestiers dans les espaces de conservation**

L'objectif de la réalisation de cette mesure est de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles à travers une meilleure protection et surveillance des aires classées du pays. Cette action consiste à réaliser des postes de contrôle, des postes forestiers, des ouvrages de franchissement dans ces aires de conservation. En 2016, aucune programmation n'était prévue pour cette mesure. Sa réalisation se fera à travers la mise en œuvre de projets et programmes.

➤ **Sécuriser 1 500 espaces de conservation**

Cette mesure n'est pas réalisée. Son objectif est de contribuer à la gestion durable des espaces de conservation. Elle consiste à immatriculer les espaces de conservation. En 2016, aucune programmation n'était prévue pour cette mesure.

1.1.8.2. Situation des indicateurs

En 2016, la situation des indicateurs est la suivante :

➤ **Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)**

La cible de 2 000 ha a été atteinte. La superficie des terres dégradées récupérées en 2016 est de 8 528,62 ha, soit un taux de réalisation de plus de 100%. Les réalisations cumulées sur la base de la situation de référence de 2015 (10 191 ha) s'élève à 18 719 ha. Cette performance s'explique par les appuis que les directions régionales reçoivent des projets et programmes des autres partenaires. Ces programmations ne sont pas toujours maîtrisées par la DGEF qui est le responsable de cette mesure d'où la sous-estimation de la cible.

1.1.9. Les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement sont renforcées en vue d'un développement durable

Il s'agit de faire l'état de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants ainsi que de la situation des indicateurs au niveau de ce sous-effet du PNDES qui comprend trois produits et une mesure de réforme.

1.1.9.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants

➤ Des informations fiables et actuelles sur l'environnement et le développement durable et le suivi des recommandations qui en découlent sont mises à la disposition des acteurs

Au cours de l'année 2016, plusieurs activités ont été menées dans le but de réaliser ce produit. Il s'agit de :

- la validation de 6 rapports thématiques dans le cadre de l'élaboration du REEB 4 ;
- l'opérationnalisation des bases de données des communes (SIEL) dans les zones d'intervention du projet COGEL à travers la formation des acteurs ;
- l'exploitation et la diffusion des produits de la station AMESD-MESA (données sur la dégradation des sols et sur les feux) ;
- la mise à jour de 110 indicateurs de l'ONEDD ;
- l'opérationnalisation de la station de réception d'images satellitaires (alimentation en plaques solaires) ;
- la mise à jour du portail WEB de l'ONEDD à travers la mise en ligne d'une trentaine d'indicateurs ;
- l'acquisition et l'installation de 100 indicateurs de niveau d'eau ;
- l'acquisition d'un serveur de données sécurisé pour construire une base de données de flux à long terme ;
- la numérisation des données hydrologiques écrites et leur stockage dans le serveur de données sécurisé pour la production de prévisions et d'analyses climatiques ;
- l'acquisition et l'installation d'équipements métrologiques ;
- l'organisation d'un atelier de formation sur le traitement des données des indicateurs de l'ONEDD ;
- la diffusion de 1500 exemplaires des bulletins trimestriels, des dossiers et des rapports sur les activités et les données de base relatives aux AME.

➤ **La tenue des conférences sur l'environnement et le développement durable et le suivi des recommandations qui en découlent sont assurés**

Des activités pour la réalisation de ce produit ont été menées en 2016. Il s'agit spécifiquement de :

- la tenue de cinq ateliers régionaux autour de la gouvernance environnementale et le Développement Durable ;
- la tenue d'un atelier de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la 4ème Conférence du CNDD ;
- l'organisation de rencontres préparatoires de la cinquième Conférence du CNDD.
- la participation du Burkina Faso à la COP 13 sur la Diversité Biologique ;
- l'organisation d'un atelier régional de restitution de la COP 12, d'information et d'échanges sur la neutralité en matière de dégradation des Terres.

Par ailleurs, le Burkina Faso a participé à la COP22 sur les changements climatiques à Marrakech/Maroc marquant le début de mise en œuvre de l'accord historique de Paris adopté en décembre 2015. A cet effet, notre pays a élaboré sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) pour montrer son engagement à contribuer aux efforts de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

➤ **La mise en œuvre efficace de la PNDD est assurée**

Pour la réalisation de ce produit, une série d'activités a été réalisée en 2016. Il s'agit de :

- La validation de la stratégie nationale de mise en œuvre de la PNDD et son plan d'actions ;
- l'organisation de trois ateliers régionaux d'information et de diffusion de la stratégie nationale de mise en œuvre de la PNDD et son plan d'actions dans trois pools de régions au profit des 13 régions.

➤ **Accréditer des entités nationales pour les fonds climat**

Cette mesure n'est pas réalisée. Elle vise à doter le pays d'une structure nationale disposant de capacités de mobilisation et de gestion des fonds climat.

Au 31 décembre 2016, le Burkina Faso a créé auprès de la primature une autorité nationale désignée pour le fonds vert climat (AND/FVC), une autorité nationale désignée pour les fonds d'adaptation logée à la DGCOOP et une entité désignée du centre et réseau de transfert de technologie climat logée au SP/CNDD.

1.1.9.2. Situations des indicateurs

En 2016, la situation des indicateurs est la suivante :

➤ **Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable**

La cible de 20% a été atteinte. En 2016, la proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable est de 25,92%. Cette performance est en partie due à l'appui des projets et programmes.

1.1.10. L'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques sont renforcées tout en promouvant l'économie verte

Cette partie fait le point sur l'état de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants ainsi que de la situation des indicateurs. Ce sous-effet du PNDES comprend deux produits et une mesure de réforme.

1.1.10.1. Etat de réalisation des produits, des réformes et des investissements structurants

➤ **Les capacités des populations en matière de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques sont renforcées**

Plusieurs activités réalisées en 2016 concourent à la réalisation de ce produit. Il s'agit entre autres de :

- la sélection de 11 éco villages pilotes ;
- la sensibilisation de 100 producteurs sur la notion de l'économie verte.
- l'organisation de l'Académie Nationale sur l'économie verte au Burkina Faso ;
- la réalisation d'une étude sur les entreprises vertes.

➤ **Les capacités de résilience des populations face aux changements climatiques sont accrues**

La réalisation de ce produit vise la réduction de la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience. Les principales réalisations pouvant concourir à la réalisation de ce produit en 2016 sont :

- la sensibilisation de 53 534 producteurs dont au moins 21 419 femmes sur les bonnes pratiques d'adaptation aux effets des changements climatiques ;
- la formation de 21 groupements sur la formulation des projets d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques ;
- la tenue de l'atelier national de validation du Cadre NAMA du Burkina Faso ;
- la tenue de l'atelier national de validation de l'étude de capitalisation des expériences en matière de changement climatique ;

- l'élaboration d'un tableau de bord de suivi des Critères et Indicateurs du Développement Durable (CIDD) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'apprentissage sur les Changements Climatiques ;
- l'élaboration d'un NAMA énergie ;

➤ **Elaborer la stratégie nationale REDD+**

Cette mesure n'a pas été programmée pour 2016. Elle a pour objectif d'aider le Burkina Faso à réduire la déforestation et la dégradation des forêts afin de renforcer leur capacité de séquestration de carbone en diminuant les pressions sur les écosystèmes forestiers, grâce à une meilleure gouvernance, un développement socio-économique local respectueux de l'environnement et une gestion durable des ressources forestières et des espaces boisés.

L'année 2017 sera consacré à la conduite et à la validation des études de base : étude sur les facteurs de déforestation, étude complémentaire sur l'impact du surpâturage et des feux de brousse, étude sur les leçons apprises des différents projets et programmes de développement rural et de foresterie, état des lieux sur les politiques et la gouvernance dans le secteur forestier et de l'aménagement du territoire, élaborer un système MNV (Mesures Notification et Vérification).

L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration et à la validation de la stratégie.

➤ **Créer 2 000 éco villages**

Cette mesure n'est pas réalisée. L'objectif de réalisation de cette mesure est de renforcer l'atténuation des gaz à effet de serre et la résilience aux effets des changements climatiques par la promotion de l'économie verte.

Pour 2016, les initiatives suivantes ont été développées :

- L'organisation d'un voyage d'étude au Sénégal qui a permis à la délégation de s'inspirer de l'expérience sénégalaise en matière de création d'éco villages ;
- La rédaction d'une note conceptuelle qui a permis de contextualiser le concept d'éco village au Burkina Faso et de dégager les axes d'intervention du processus de création des éco villages ;
- L'organisation de concertations avec des partenaires au développement dans le but de les mobiliser autour du dossier « éco village », notamment la FAO et la BAD. Dans cette dynamique, des requêtes de financement ont été introduites auprès de la FAO et du PNUD en vue du financement du processus engagé depuis juin 2016 ;
- La mise en place d'un comité technique de réflexion (CTR-EV) chargé de : (i) définir un modèle consensuel d'éco village pour notre pays, (ii) identifier 13 villages pilotes qui

serviront de point de départ du processus de création des éco villages avant une mise à l'échelle nationale.

Par ailleurs, la note conceptuelle du projet et les TDR pour le recrutement des consultants en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité et la formulation du projet ont été élaborés. Une requête a été introduite auprès du MINEFID pour le financement du processus.

1.1.10.2. Situations des indicateurs

La situation de réalisation des indicateurs en 2016 est la suivante :

➤ **Nombre d'éco villages créés**

L'année 2016 a connu le début du processus de création des éco villages qui s'est traduit par l'identification de 11 villages pilotes. Ces villages feront l'objet d'investissement en 2017 pour leur transformation progressive en éco village.

➤ **Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes**

Il n'avait pas été déterminé de cible pour l'année 2016. C'est un indicateur d'impact dont le renseignement est quinquennal et nécessite une étude spécifique.

1.2. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement du secteur y compris sur l'appui budgétaire général et sectoriel

La situation des projets et de programmes exécutés dans le cadre du CSD se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Situation des projets et de programmes exécutés sous la tutelle des ministères du secteur environnement, eau et assainissement

Ministère	Nombre de projets	Budget total (en milliards de FCFA)	Budget 2016 (en milliards de FCFA) (a)	Montant décaissé (en milliards de FCFA) (b)	Taux de décaissement (%) (b/a*100)	Montant dépensés (en milliards de FCFA) (c)	Taux d'absorption (%) (c/b*100)
MEA	27	436,667	65,243	61,66	94,51	18,01	29,20
MEEVCC	19	69,249	11,88	11,286	95	8,417	74,57
MHU	3	8,52	0	0	-	-	-
Total	49	514,43	77,12	72,94	94,58	26,42	36,22

Source : DGESS MEA/MEEVCC/MHU

Sur la base des informations disponibles, 49 projets et programmes sont exécutés au cours de l'année 2016 pour un budget global de 514,43 milliards de FCFA. Le budget annuel pour l'année 2016 est de 77,12 milliards de FCFA avec un montant décaissé de 72,94 milliards de FCFA soit un taux de décaissement de 94,58% et un montant dépensé de 26,42 milliards de FCFA soit un taux d'absorption de 36,22%

Concernant les appuis budgétaires sectoriels, seuls le Ministère en charge de l'environnement et celui en charge de l'eau en sont bénéficiaires.

Les conditionnalités les plus utilisées pour le déblocage des financements de ces projets et programmes sont :

- la promulgation de l'avis juridique ;
- les textes de création, classification du projet ;
- la nomination/recrutement du responsable du projet/programme ;
- l'ouverture de compte(s);
- les avis de non objection ;
- la mobilisation de la contrepartie nationale ;
- l'élaboration et approbation des plans de travail, du budget et du plan de passation des marchés.

Sur le plan de la gestion, la majorité des financements sont inscrits dans les lois de finance à l'exception des ressources de quelques projets et programmes d'appui institutionnel.

Les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés sont effectivement utilisés au niveau de la plupart des projets/programmes. Quelques projets/programmes utilisent ceux des bailleurs ou les deux à la fois.

Pour la rédaction des rapports, d'une manière générale, les informations de base sont disponibles mais les rapports et/ou données ne sont pas produits et transmis dans les délais.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces projets et programmes, concernent :

- la mobilisation à temps de la contrepartie nationale (retard et indisponibilité) ;
- les retards de justification des fonds reçus par certains projets et programmes ;
- la lourdeur et la complexité des procédures de passation des marchés ;
- la défaillance de certains entrepreneurs, bureaux d'études et autres prestataires de service ;
- la complexité du montage de certains projets et programmes.
- la complexité d'exécution de certains projets à partenariat Public-Privé ;
- les défaillances techniques et financières de certaines entreprises conduisant souvent au non-respect des délais contractuels, à la résiliation des marchés et à la réalisation d'ouvrages de mauvaise qualité ;
- l'insuffisance organisationnelle, matérielle et humaine des entreprises en charge des travaux ;
- les avis de non objection tardifs de certains partenaires, qui influencent négativement la performance annuelle des projets et programmes;
- l'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des activités au niveau de certains projets notamment la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social ;
- le retard dans la mise en œuvre des PGES entraînant souvent des crises de confiance entre les Unités de Gestion des projets ou programmes et les bénéficiaires ;
- l'instabilité institutionnelle au niveau des exécutifs communaux.

Au regard des difficultés rencontrées, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- relire les procédures de passation des marchés en vue de les alléger ;
- renforcer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets/programmes ;
- mettre en place un système de contrôle interne de gestion des projets et programmes ;
- faire respecter les termes des contrats de partenariat public-privé par les parties prenantes

1.3. État du fonctionnement du CSD en 2016 et de la mise en œuvre des recommandations

1.3.1. État du fonctionnement du CSD en 2016

Les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) des Ministères en charge de l'eau, de l'environnement et de l'urbanisme ont entamé les concertations en vue de l'élaboration d'une politique sectorielle conformément aux orientations contenues dans le PNDES. Il est ressorti que des orientations supplémentaires et précises devraient être apportées par la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) du MINEFID. Dès que les conditions seront réunies pour l'élaboration de ces politiques sectorielles, les DGESS prendront les dispositions nécessaires pour doter le secteur d'une politique.

L'arrêté portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du cadre sectoriel de dialogue « Environnement, Eau et Assainissement » est en cours d'élaboration conformément au décret n°2017-0004/PRES/PM/MINEFID du 12 janvier 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Dans le processus de préparation de la revue annuelle 2017, un comité composé des représentants des DGESS des différents Ministères intervenant dans le secteur de planification « EEA » a été mis en place. Il est chargé de l'élaboration et de la finalisation des différents documents de la revue annuelle 2017.

Au niveau de chaque sous-secteur, des documents ont été produits et transmis au comité pour l'élaboration des documents de la revue annuelle 2017.

1.3.2. État de mise en œuvre des recommandations

Les départements ministériels constituant le CSD EEA n'intervenaient pas dans le même CSD en 2016 de sorte que les recommandations sont faites par Ministère.

Concernant le sous- secteur Eau et Assainissement on peut faire le point suivant :

Sur les six (06) recommandations prévues en 2016, une (01) a été entièrement réalisée. Il s'agit de :
La recommandation n°1 « Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA » : Les documents ont été validés en avril 2016. Les observations sur la mise en forme des projets d'arrêtés ont été prises en compte et le dossier a été réintroduit le 14/02/2017 pour approbation et signature.
Les cinq (5) autres recommandations connaissent des niveaux de mise en œuvre relativement avancée :

La recommandation n°3 « Assurer l'équité du prix de l'eau et élaborer la stratégie PPP en milieu rural » : Le rapport de la politique tarifaire déposé par le consultant a été finalisé par une équipe restreinte de la DGRE en décembre 2015. Un comité restreint harmonisera le document du 6 au 10 mars 2017 et il sera soumis à validation en atelier national au cours du 1er semestre 2017. Quant à la stratégie PPP validée en juillet 2015 et relue en août 2016, un comité technique sera chargé de rédiger non seulement le plan d'action pour sa mise en œuvre, mais aussi le règlement de service type dans le domaine de l'eau potable en milieux rural et semi-urbain.

La recommandation n°6 « Introduire un rapport en Conseil des Ministres sur la question du non-paiement de la Contribution Financière en matière d'Eau par certains utilisateurs».

Le rapport a été élaboré mais son introduction en conseil des ministres a été suspendue en vue de nouvelles concertations entre les différents acteurs.

La recommandation n°2 « Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) » : Le dossier a été introduit en décembre 2016 au cabinet du MEA en vue de son adoption en conseil des Ministres. Les observations faites ont été prises en compte et il a été réintroduit le 09 février 2017. Un Service AMOC a été créé au sein de la DGEP pour son démarrage effectif en 2017. Par ailleurs, une ligne budgétaire a été inscrite au titre du budget 2017 de l'Etat pour la mise en œuvre de la feuille de route AMOC.

La recommandation n°4 : « Proposer des actions de renforcement de capacités des agences d'exécution et des entreprises pour permettre la réalisation des études et travaux dans les délais contractuels ». En prélude à la formation des acteurs privés, il est prévu la création et l'animation d'un cadre de concertation avec l'administration pour entre autre déterminer les actions de renforcement des capacités à mener.

La recommandation n°5 : « Mettre en place un cadre de suivi périodique des recommandations du CSD-EA sous la responsabilité directe du SG/MEA avec les responsables des structures de mise en œuvre ». Une correspondance du SG adressée aux structures du MEA a instruit que le point de la mise en œuvre des recommandations soit fait trimestriellement et transmis pour suivi régulier.

II. PERSPECTIVES 2017-2019

AXE 2 DU PNDES DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

Objectif Stratégique 2.5 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

Effet Attendu 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

Effet Attendu 2.5.3 : La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

2.1. Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement et la gouvernance du secteur est améliorée

2.1.1. Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants

Les perspectives en 2017- 2018 sont les suivantes :

- **Réaliser 87 réseaux d'Approvisionnement en eau potable (AEP) multi-villages :** En 2017, cette action concernera la réalisation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau (trois centres de production d'eau constitué de trois à quatre forages de débit supérieur ou égale à 10m³/h et trois piézomètres pour le suivi de la ressource en eau, et de l'étude de la disponibilité de la ressource sur vingt retenues d'eau de surface. En 2018 cette action concernera la réalisation de 28 AEP Multi-village.
- **Réaliser 10 376 forages neufs et réhabiliter 3 020 :** En 2017, il s'agira de réaliser 1 623 forages neufs et de réhabiliter 890 forages. En 2018, il s'agira de réaliser 2 378 forages neufs et de réhabiliter 890 forages.
- **Réaliser 611 Adductions d'eau potable et réhabiliter 225 :** L'action consiste à réaliser et à réhabiliter des systèmes d'adduction d'eau potable pour l'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural. En 2017, cette action concernera la réalisation de 52 AEP et la réhabilitation/ mise à niveau de 26 AEPS. En 2018 cette action concernera la réalisation de 158 AEP et la réhabilitation/ mise à niveau de 54 AEPS.
- **Elaborer et adopter une stratégie de Partenariat public-privé et mécanisme réglementaire dans le secteur de l'eau dans les zones rurales et semi-urbain au Burkina Faso :** La stratégie et ses outils seront adoptés en juin 2017
- **Adopter et mettre en œuvre une nouvelle politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain :** Cette mesure vise à doter le milieu rural et semi urbain d'une structuration du prix de l'eau. En effet, le « prix de l'eau » doit donc permettre de financer

l'ensemble des investissements (mise en place de nouveaux ouvrages, mise aux normes du patrimoine existant, renouvellement du patrimoine, ...) mais aussi les frais de fonctionnement du service (frais de personnel du service, électricité, produits de traitement, renouvellement du matériel, analyses, élimination des déchets, ...).

2.1.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Taux d'accès national à l'eau potable :** La perspective en 2017 est de réaliser un taux de 74 % qui permettra d'élever le niveau de service au niveau de l'approvisionnement en eau potable. Le taux d'accès national à l'eau potable en 2016 est de 72,4% pour une cible de 73,5%. Tenant compte de la programmation 2017 en milieu rural et de la faible progression du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural qui contribue à la réalisation de cet indicateur, la cible doit être revue à la baisse malgré les mesures envisagées en 2017 par le MEA pour prioriser les villages sans forage dans la programmation de ses investissements et organiser des journées régionales de programmation afin d'amener les partenaires au développement à mieux cibler leurs investissements en AEP.
- **Taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP en milieu rural (systèmes AEPS) :** Pour 2017, la cible initiale était de 90%. Le taux de fonctionnalité est légèrement passé de 84,1% en 2015 à 84,3% en 2016. Ce résultat n'est pas bien différent de la cible de 84,1% de l'année 2015. En raison de la lente progression de la délégation de gestion des AEPS et de l'augmentation du nombre de panne, les cibles ont été revues à la baisse soit 88,5% en 2017, 92% en 2018 et 96% en 2019.
- **Taux de fonctionnalité des points d'eau modernes en milieu rural :** Pour 2017, la cible initiale était de 92%. Le taux de fonctionnalité des PEM en 2016 de 88,6% est en régression par rapport à celui de 2015 qui était de 88,7%. La cible a donc été révisée à 91% en 2017. Les cibles 2018 et 2019 sont respectivement de 94% et 96,5%.
- **Taux d'équipement des écoles en points d'eau modernes :** Pour 2017, la cible est de 76 % ; cette cible peut être maintenue. Lors des rencontres des groupes thématiques de la revue annuelle conjointe « Eau et Assainissement », il a été demandé au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) de prendre les dispositions pour inclure désormais la réalisation de forages dans la construction des nouvelles écoles. Les cibles 2018 et 2019 sont respectivement de 84% et 92%.
- **Taux d'équipement des centres de santé en points d'eau modernes :** Pour 2017, la cible de 91 % est maintenue. La cible pourra être atteinte si les actions au niveau de la santé sont maintenues.

Lors des rencontres des groupes thématiques de la revue annuelle conjointe « Eau et Assainissement », il a été demandé au Ministère de la Santé de prendre les dispositions pour inclure désormais la réalisation de forages dans la construction des nouveaux centres de santé. Les cibles 2018 et 2019 sont respectivement de 94% et 97%.

- **Nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural :** Pour 2017, la cible est de réduire à moins de 200, le nombre de villages sans accès à l'eau potable. Au 31 décembre 2016, 275 villages n'ont pas accès à l'eau potable. Les cibles 2018 et 2019 sont respectivement de moins de 100 et de 50 villages.

2.2. Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement

2.2.1. Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants

- **Réaliser la station d'épuration (STEP) de Bobo phase II :** Il s'agit de la construction des bassins complémentaires de la station d'épuration (STEP) de Bobo-Dioulasso (01 bassin facultatif et 03 bassins de maturation). Les études sont prévues en 2017 et le démarrage des travaux en 2018.
- **Réaliser 50 Km de réseaux d'assainissement collectif et semi-collectif à Ouagadougou et Bobo Dioulasso :** Il s'agit de l'extension des réseaux existants de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Les études sont prévues en 2017 et le démarrage des travaux en 2018.
- **Construire 7 stations de traitement de boue de vidange (STBV) :** Les études sont prévues en 2017 et le démarrage des travaux en 2018 (pour Bobo-Dioulasso et Fada N'gourma), en 2019 (pour Dori, Tenkodogo et Koudougou) et en 2020 (pour Ouahigouya et Banfora).
- **Réaliser 458 300 latrines familiales et 5 440 latrines institutionnelles et publiques :** Pour 2017, il s'agira de réaliser 60 778 latrines familiales et 937 latrines institutionnelles et publiques. Pour l'année 2018, il s'agira de réaliser 106 537 latrines familiales et 1 068 latrines institutionnelles et publiques.

2.2.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Taux d'accès national à l'assainissement :** Les cibles sont maintenues. La perspective de 2017 est d'avoir un taux de 24% qui permettra d'élever le niveau de service au niveau de l'assainissement familial. Les cibles 2018 et 2019 sont respectivement de 27% et 30%.
- **Proportion de villages et secteurs certifiés FDAL :** Pour 2017, la cible est de 15, cette cible de 2017 est en deçà de la performance en ce qui concerne la certification. La cible 2017 a été maintenue à 15%. Les cibles pour les prochaines années connaissent une progression annuelle

de 2 points soit 17% en 2018 et 19% en 2019. Les cibles 2018-2019 ont été revues à la baisse face aux réalités du terrain. En effet le succès en ATPC est estimé à 60% au moins des villages déclenchés et la certification ne peut avoir lieu qu'au bout de 6 mois. Par conséquent les déclenchements qui auront lieu dans le deuxième semestre de l'année n ne pourront être prise en compte au plus tôt que pour les certifications de l'année (n+1).

- **Taux d'équipement des écoles en latrine** : Pour 2017, la cible est de 67,5 % et les cibles des années 2018-2019 sont respectivement de 69% et 71%.
- **Taux d'équipement des Centres de Santé en latrine** : Pour 2017, la cible de 95 % est maintenue, de même que celles des autres années qui restent constants à 98%. La cible pourra être atteinte si les actions au niveau de la santé sont maintenues.

2.3. Les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère de l'eau et de l'assainissement sont renforcées

2.3.1. Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants

Dans le cadre du programme gouvernance, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures sont nécessaires pour améliorer l'efficacité du secteur. Les mesures et actions n'ont connues de modification. Il s'agit pour les années 2017-2018, de réaliser l'étude portant "audit organisationnel et institutionnel du secteur", de finaliser et adopter la politique nationale de l'eau et d'élaborer les plans d'actions 2017-2020 des programmes opérationnels, d'adopter le nouveau référentiel du cadre sectoriel de dialogue, d'établir la situation de référence des indicateurs des indicateurs de la PNE et enfin d'élaborer le plan de développement des ressources humaines. La mise en œuvre de ces mesures dans le secteur devrait contribuer à une dynamisation du secteur.

2.3.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Taux d'exécution du budget d'investissement du MEA (partie rural)** : Les cibles ont été maintenues et sont fixés à 83% en 2017, à 86% en 2018 et à 89% en 2019.
- **Taux d'exécution du plan de passation des marchés (PPM)** : Les cibles ont été maintenues et sont fixés à 90% en 2017, à 95% en 2018 et en 2019.
- **Pourcentage du budget AEPA et GIRE du MEA exécuté localement (DREA, AE et communes)** : Les cibles sont de 65% en 2017, à 70% en 2018 et de 73% en 2019.

2.4. Un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu

La réalisation de ce sous-effet du PNDES nécessite un certain nombre de mesures. Dans cette dynamique l'ensemble des mesures de réforme identifiées se poursuivront.

2.4.1. Perspectives pour les produits, les réformes et les investissements structurants

- **Créer 5 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains :** Cette mesure est une mesure de réforme inscrite dans le PNDES dont l'objectif est d'assurer la collecte et la valorisation des déchets urbains dans 5 grandes villes du Burkina Faso. Pour 2017-2019, les activités concerneront l'identification des sites en collaboration avec les communes concernées, la réalisation des études techniques, la réalisation et la validation des évaluations environnementales, la sélection des entreprises pour la construction des infrastructures, la construction et l'équipement des unités et la formation du personnel pour son fonctionnement.
- **Créer 13 unités de recyclages de déchets plastiques dans les régions :** Il s'agit d'une mesure de réforme du PNDES dont l'objectif est d'assurer la collecte et la valorisation des déchets plastiques dans les 13 régions du Burkina Faso. Pour la période 2017-2018, la construction des unités se poursuivra et on enregistra l'achèvement des unités entamées en 2016.
- **Créer un centre de stockage des déchets radioactifs :** Il s'agira de construire le centre à l'image d'un bunker à plusieurs compartiments selon le type de déchets radioactifs. Il constituera un lieu de sécurisation des sources radioactives solides ou liquides ouvert à toute personne ou installation disposant du matériel radioactif en fin de vie.
Pour 2017-2019, il s'agira d'identifier le site, réaliser les études techniques, la sélection des entreprises et la recherche de financement pour la construction des infrastructures.

2.4.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Proportion de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides :** La matrice de performance 2016 prévoyait une cible de 15% pour une réalisation effective de 22,29%. Au regard de ces résultats, la programmation des cibles pour les années 2017, 2018 et 2019 est maintenue respectivement à 20%, 23% et 25%.
- **Superficies d'espaces verts reboisées dans les communes urbaines :** La cible 2016 était fixée à 6,5 ha pour une réalisation effective de 11,8 ha. Les cibles pour 2017-2019 sont de 15 ha par an soit une superficie cumulative sur la base de la situation de référence de 2015 (75ha) de 105 ha, 120 ha et 135 ha.
- **Proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme d'enseignement :** La cible du PNDES qui était fixée de 3% à 7% à l'horizon 2020 a été sous-estimée. Il est proposé une cible révisée de 3% à 30% à l'horizon 2020 soit une cible de 5,82% l'an. Ce niveau de réalisation n'a pas été

atteint en 2016. Pour 2017-2019, les cibles sont de 5,82% par an, soit une cible cumulative sur la base de la situation de référence de 2015 (3%) de 14,64%, 20,46% et 26,28%.

- **Nombre de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis :** En 2016, il était prévu de suivre 45 Plans de gestion environnementale et sociale (PGES). A la fin de l'année, 83 PGES ont effectivement fait l'objet d'un suivi par le Bureau National de Evaluations Environnementales. Pour 2017-2019, les cibles sont respectivement : 100, 150 et 200.

2.5. La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

2.5.1. Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants

- **Construire le réseau d'assainissement pluvial dans les treize (13) villes capitales régionales :** Il est programmé sur la période la construction de 120 km de canaux de drainage, dont 55 km à réaliser dans le cadre du PTDIU.
- **Elaborer les schémas Directeurs de Drainage des Eaux Pluviales (SDDEP) de 48 villes :** La mise en œuvre de cette mesure doit être enclenchée en 2017 avec la programmation de 12 SDDEP à élaborer. D'ici la fin de l'année 2017, les rapports définitifs seront disponibles.
- **Elaborer les schémas directeurs de gestion de déchets urbains (SDGDU) pour 48 villes :** L'élaboration de ces documents de planification est prévue à partir de cette année 2017.

2.5.2. Perspectives pour les indicateurs

Perspectives 2017 – 2019 pour les indicateurs

- **Linéaire (km) de caniveau réalisé :** La prévision de réalisation sur la période 2017-2019 est de 61 Km.
- **Nombre de villes disposant de SDDEP :** La prévision pour la période est de 45 SDDEP à réaliser.
- **Nombre de villes disposant de SDGDU :** La prévision de réalisation sur la période 2017-2019 est de 45 documents à élaborer.

AXE 3 DU PNDES : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS

Objectif Stratégique 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

Effet Attendu 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

Objectif Stratégique 3.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

Effet attendu 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérées durablement

Effet attendu 3.5.2 : Les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte

2.6. La disponibilité en eau est assurée durablement

2.6.1. Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants

- **Restaurer, protéger et valoriser le lac Bam :** Pour l'année 2017, il s'agira de :
 - mettre en place l'unité de gestion du projet ;
 - mettre en œuvre le PGES ;
 - procéder au lancement des travaux et
 - réaliser 10% des travaux.

Pour l'année 2018, il s'agira de réaliser 50% des travaux.

- **Construire le barrage de la Bougouriba Phase 1 :** Pour l'année 2018, il s'agira de recruter un bureau d'étude chargé de la réalisation des études et réaliser l'étude à 20%
- **Construire le barrage hydro-agricole et électrique de Ouessa Phase 1 :** Pour l'année 2017, il s'agira de recruter un bureau d'étude chargé de la réalisation des études et de réaliser l'étude à 10%. Pour l'année 2018, il s'agira de finaliser l'étude.
- **Construire le barrage de Bambakari /Tin-Akoff 2e phase :** Pour l'année 2017, il s'agira de reprendre les travaux de réalisation du barrage et de réaliser 10% des travaux. Pour l'année 2018, il s'agira de réaliser 70% des travaux.
- **Construire 50 retenues d'eau dans les 13 régions :** Pour l'année 2017, il s'agira de réhabiliter 12 barrages et de réaliser les études de constructions et de réhabilitations de 32 barrages.

Pour l'année 2018, il s'agira de réaliser/réhabiliter 13 barrages et de réaliser les études de constructions et de réhabilitations de 30 barrages.
- **Réaliser des aménagements hydro-agricoles à Banwaly dans la province du Houet :** Pour l'année 2017, il s'agira de recruter un bureau d'étude chargé de la réalisation des études et de réaliser l'étude à 50%. Pour l'année 2018, il s'agira de finaliser l'étude.
- **Restaurer, protéger et valoriser le lac Dem :** Pour l'année 2017, il s'agira de recruter le bureau d'étude et de réaliser 30% de l'étude. Pour l'année 2018, il s'agira de finaliser l'étude.

- **Evaluer et valoriser le barrage souterrain de Naré :** Pour l'année 2017, il s'agira de recruter le bureau d'étude et de réaliser les études de valorisation du barrage. Pour l'année 2018, il s'agira de réaliser 100% des travaux (réhabilitation des infrastructures d'AEP et aménagement d'un périmètre irrigué de 5ha).
- **Achever la construction du barrage de Samendeni (PDIS I) :** Pour l'année 2017, il s'agira de finaliser la mise en œuvre du PGES, finaliser les travaux du barrage et de procéder à la mise en eau du barrage.

Pour l'année 2018, il s'agira de suivre le fonctionnement des ouvrages et équipements, réaliser l'étude de recalibrage du fleuve à 40% et d'actualiser l'étude des 1 500 ha à 60%
- **Elaborer et adopter le programme national des aménagements hydrauliques :** La validation du rapport diagnostic est prévue pour le 16 janvier 2017 et la première validation du document de programme en mars 2017. La validation nationale du programme est prévue pour fin avril 2017.

2.6.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Capacité de stockage en eau de surface :** La programmation des activités de 2017 prévoit l'achèvement des barrages de Samendeni et de Guiti dont la capacité totale est de 1 090 millions de m³ ; cela permettra d'atteindre la cible de 2017 qui est de 6 126 millions de m³. En dehors des barrages de Samendéni, Guiti, Sanghin et de Bambakari qui ont des apports importants dans l'augmentation de la capacité globale des barrages, les petits barrages à construire ne cumulent que quelques trente (30) millions m³ durant la période 2018-2020.
- **Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés :** La matrice de performance 2016 prévoit une cible de six (06) barrages en 2017 pour un résultat de cinq (05) barrages en 2016. Au regard de la programmation de réalisation de nouveaux barrages qui est de deux barrages à réceptionner, la cible 2017 est révisée à 7. Pour les années 2018-2019, les cibles sont respectivement de 17 et 24.

Nombre cumulé de barrages réhabilités : Les prévisions de cible étaient de huit (08) barrages en 2017 pour un résultat de six (06) barrages en 2016. Au regard de la programmation de réhabilitation de barrages qui est de treize (13) barrages réhabilités à réceptionner, la cible 2017 est révisée à 19. Pour les années 2018-2019, les cibles sont respectivement de 32 et 45.

- **Taux de fonctionnalité des barrages :** La cible de cet indicateur n'est pas atteinte pour 2016 malgré sa dépendance aux deux premiers indicateurs dont les cibles sont bien atteintes. Cette situation exige de réajuster la cible conformément aux nouvelles réalisations et réhabilitation de barrages. De plus l'indicateur sera très peu sensible au regard des

programmations en matière de réalisations et réhabilitation de barrages. Les révisions de cibles sont donc de 54,9 en 2017 ; 56,6 en 2018 et 58,2 en 2019.

2.7. Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement

2.7.1. Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants

- **Finaliser et adopter le SDAGE de l'agence de l'eau du Nakanbé :** La mesure vise à doter l'Agence de l'Eau du Nakanbé d'un SDAGE consensuel et validé par l'ensemble des acteurs, en vue de son adoption en Conseil de ministre.

Pour 2017, il s'agira de :

- tenir des réunions et ateliers ;
- collecter des données complémentaires ;
- tenir l'atelier de validation avec le Comité Technique d'Evaluation Environnementale ;
- tenir l'atelier de validation avec le Comité de Bassin ;
- appuyer la tenue de l'atelier de validation avec le Comité Technique de l'Eau ;
- appuyer la tenue de l'atelier de validation avec le Conseil National de l'Eau.

Pour 2018, il s'agira de faire valider le SDAGE par la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et de soumettre le SDAGE pour adoption en conseil des ministres.

- **Elaborer et adopter les SDAGE des agences de l'eau du Gourma et du Liptako :** La mesure vise à doter les Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma des documents d'états des lieux des ressources en eau de leur espace de gestion dans la perspective de l'élaboration de leur SDAGE.

Pour 2017, il s'agira de :

- tenir des rencontres d'actualisation des Termes De Références (TDR) ;
- tenir une cérémonie de lancement de l'élaboration des SDAGE du Gourma et du Liptako ;
- mettre en place un comité multisectoriel (CMS) et tenir les réunions du CMS pour chaque agence ;
- effectuer des missions de partage d'expérience avec les Agences de l'Eau des Cascades et du Mouhoun dans le cadre de l'élaboration du SDAGE ;
- tenir des rencontres d'information pour l'élaboration du SDAGE ;
- effectuer des missions de suivi-supervision du processus d'élaboration du SDAGE ;
- tenir un atelier de validation des rapports des états des lieux des ressources en eau des espaces de gestion du Liptako et du Gourma.

Pour 2018, il s'agira de :

- tenir des réunions et ateliers ;

- collecter des données complémentaires ;
- tenir l'atelier de validation avec le Comité Technique d'Evaluation Environnementale ;
- tenir l'atelier de validation avec le Comité de Bassin ;
- appuyer la tenue de l'atelier de validation avec le Comité Technique de l'Eau ;
- appuyer la tenue de l'atelier de validation avec le Conseil National de l'Eau ;
- tenir l'atelier de validation avec la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

2.7.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Nombre de services de police de l'eau fonctionnels** : Les cibles sont de 4 en 2017 ; 7 en 2018 et de 10 en 2019.
- **Taux de recouvrement de la CFE** : Les cibles sont maintenues à 100% sur la période 2017-2019. Le dépassement de la cible de 2016 (74% au lieu de 30%) étant dû à l'issue favorable de certains recouvrements contentieux.
- **Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)** : Les cibles des années suivantes sont maintenues et sont de 17% en 2017, 19% e 2018 et de 22% en 2019.
- **Nombre d'agence de l'eau disposant d'un SDAGE** : Les cibles sont de 2 en 2017, 3 en 2018 et 2019.

2.8. Les ressources forestières et fauniques sont préservées et protégées durablement

Les mesures de réforme de ce sous-effet du PNDES s'inscrivent dans une logique de renforcement de la préservation, la protection de la biodiversité et l'efficacité des initiatives de gestions durables des terres des éco systèmes forestiers.

2.8.1. Perspectives pour les produits, des réformes et des investissements structurants

- **Récupérer 50 000 ha de terres dégradées des espaces de conservation** : La mesure consiste à réaliser des travaux de DRS/CES dans les parties dégradées des aires classées, des zones humides, des forêts des collectivités, des berges des cours d'eau. Pour 2017-2019, il s'agira d'intensifier les activités de récupération de terres dégradées par la réalisation des demi-lunes, le zai forestier, les digues filtrantes et les cordons pierreux.

- **Réaliser 54 postes de contrôle et 27 postes forestiers dans les espaces de conservation :** Pour 2017-2019, il s'agira de renforcer la protection et la surveillance des aires classées du pays par la réalisation des postes de contrôle, des postes forestiers, des ouvrages de franchissement dans les espaces de conservation.

- **Sécuriser 1500 espaces de conservation :** Pour 2017-2019, il s'agira d'immatriculer les espaces de conservation en vue de mieux contribuer à la gestion durable des dits domaines.

2.8.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Superficie des terres dégradées des zones protégées récupérées (en hectare) :** En 2016, la cible était de 2000 ha pour une réalisation effective de 8 528,62 ha. Au regard des performances réalisées, l'ambition affichée dans la matrice de performance du PNDES qui est de passer de 10 191 ha en 2015 à 25 000 ha en 2020 est révisée de 10 191 ha en 2015 à 60 000 ha en 2020 soit une cible annuelle de 10 000 ha. Les réalisations cumulées sur la base de la situation de référence de 2015 (10 191 ha) s'élèveront sur la période 2017-2019 respectivement à 30 000 ha, 40 000 ha et 50 000 ha.

2.9. Les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement sont renforcées en vue d'un développement durable

Tout comme les mesures précédentes, les mesures de ce sous-effet du PNDS se poursuivront et se renforceront en vue de la prise en compte de l'environnement dans les référentiels de développement.

2.9.1. Perspectives pour les produits, les réformes et les investissements structurants

- **Accréditer les entités nationales pour les fonds climats :** Cette mesure vise à doter le pays d'une structure nationale disposant de capacités de mobilisation et de gestion des fonds climat. Sur la période 2017-2019, il est prévu le diagnostic des structures remplissant les conditions d'accréditation auprès du Fonds Vert Climat, le choix et l'appui au processus d'accréditation de l'entité retenue, l'appui à l'élaboration du programme pays en s'appuyant sur les documents de politiques et stratégies en lien avec le climat (PNA, INDC, NAMA...), le renforcement des capacités des acteurs et des structures pressenties pour l'accréditation.

2.9.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable :** La cible 2016 était fixée à 20%

pour une réalisation effective de 25,92%. Pour les années 2017, 2018 et 2019, les cibles seront maintenues respectivement à 25%, 35% et 40%.

2.10. L'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques sont renforcées tout en promouvant l'économie verte

Les mesures de ce sous-effet du PNDES se poursuivront et se renforceront en vue de la promotion de l'économie verte, la résilience des populations face aux changements climatiques et la lutte contre la pauvreté.

2.10.1. Perspectives pour les produits, les réformes et les investissements structurants

- **Elaborer la stratégie nationale REDD+ :** Cette mesure est prévue pour être réalisée en 2018. Pour la période 2017-2018, les actions concernent la conduite et la validation des études de base : étude sur les facteurs de déforestation, étude complémentaire sur l'impact du surpâturage et les feux de brousse, étude sur les leçons apprises des différents projets et programmes de développement rural et de foresterie, état des lieux sur les politiques dans les secteurs forestiers et de l'aménagement du territoire, élaborer un système MNV (Mesure, Notification et Vérification). L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration et la validation de la stratégie.
- **Créer 2000 éco villages :** Le processus de création des éco villages prévoit pour la période 2017-2019, les actions suivantes : l'établissement d'une situation de référence de chaque village pilote identifié en 2016 avant les différents investissements, l'élaboration d'un programme d'urgence d'investissement dans les 13 villages pilotes, l'identification des villages complémentaires conformément aux objectifs à l'horizon 2020 du programme présidentiel, l'élaboration d'une stratégie nationale de création des éco villages à l'horizon 2025 assortie d'un plan d'action 2017-2020.

2.10.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Nombre d'éco villages créés :** Aucune cible n'était prévue pour l'année 2016. Les prévisions de réalisation pour la période 2017-2019 sont respectivement par an de 13, 287 et 700 éco villages soit des réalisations cumulées sur la base de la situation de référence de 2015 (0) éco-village de 13, 300 et 1000.

- **Quantité de carbones séquestrée en million de tonnes :** Cet indicateur est un indicateur d'impact donc son renseignement quinquennal nécessite une étude spécifique à l'horizon 2020.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique sectoriel

Intitulé du référentiel sectoriel :	<ul style="list-style-type: none"> - Politique sectorielle en matière d'environnement, d'économie verte et de changement climatique ; - Politique nationale de l'eau ; - Politique nationale de l'habitat et du développement urbain.
Impact escompté (PNDES) :	<ul style="list-style-type: none"> (i) l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an, (iii) la baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020, (iv) l'accélération du niveau de développement du capital humain, (v) le changement des modes de production et de consommation s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité								
Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti								
Code	Indicateurs de l'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques
					2017	2018	2020	
I.EA.2.5.1.1	Taux d'accès à l'eau potable (en %)	DGEP/MEA	ONEA	71,9	74	76	79	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la sécurité, de la paix sociale et de la justice ; - Mobilisation conséquente de ressources pour le financement du développement ; - Meilleure adaptation aux chocs extérieurs et aux changements climatiques.
I.EA.2.5.1.2	Taux d'assainissement (en %)	DGA/MEA	ONEA	18	24	27	34	
I.EA.2.5.1.3	Pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (en %)	DGPE/MEEV CC	Mairie	13	18	20	25	
I.EA.2.5.1.4	Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)	DGPE/MEEV CC	Mairie	75	105	120	150	
I.EA.2.5.1.5	Proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme d'enseignement	DGPE/MEEV CC	MENA	3%	4%	5%	7%	
Sous-effet attendu 1 : Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement et la gouvernance du secteur est améliorée								

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Code	Indicateurs du sous-effet		Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques					
						2017	2018	2019						
I.EA.2.5.1.1	Taux d'accès à l'eau potable (en %)		DGEP/MEA	ONEA	71,9	74	76	77,5	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la sécurité, de la paix sociale et de la justice ; - Mobilisation conséquente de ressources pour le financement du développement ; - Meilleure adaptation aux chocs extérieurs et aux changements climatiques. 					
	Taux d'équipement des écoles en points d'eau potable (en %)		DGEP/MEA		62,3	76	84	92						
	Taux d'équipement des centres de santé en points d'eau potable (en %)		DGEP/MEA		86,3	91	94	97						
	Nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural		DGEP/MEA		360	<200	<100	<50						
Programmes	Produits attendus	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Années de réalisation					Coût total (en milliards)
						2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2020	
Approvisionnement en Eau Potable (AEP)	les besoins en eau potable sont satisfaits durablement	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	DGEP/MEA	ONEA	65					X	X	X	X	436,52
		Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	DGEP/MEA	ONEA	89,9				X	X	X	X	X	
	la gestion durable des infrastructures d'AEP est assurée	Taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP en milieu rural (système d'AEPS) (%)	DGEP/MEA	ONEA	84,10	88,5	92	96	X	X	X	X	X	14,14
		Taux de fonctionnalité des points d'eau modernes en milieu rural (forages) (%)	DGEP/MEA	ONEA	88,70	91	94	96,5		X	X	X	X	
Sous-effet attendu 2 : Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement														
Code	Indicateurs du sous-effet		Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques					
						2017	2018	2019						
1	Taux d'assainissement (en %)		DGA/MEA	ONEA	18	24	27	30						

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

	Taux d'équipement des écoles en latrine (en %)	DGA/MEA		63,7	67,5	69	71	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la sécurité, de la paix sociale et de la justice ; - Mobilisation conséquente de ressources pour le financement du développement ; - Meilleure adaptation aux chocs extérieurs et aux changements climatiques. 							
	Taux d'équipement des centres de santé en latrine (en %)	DGA/MEA		86,7	95	98	98								
Programmes	Produits attendus	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Années de réalisation					Coût total	
						2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2020		
Assainissement des Eaux Usées et Excrétas (AEUE)	la défécation à l'air libre dans un contexte de changement de comportement est éradiquée	proportion de villages et secteurs certifiés FDAL (%)	DGA/MEA	ONEA	1,10	15	17	19	-						38,87
	un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu rural conformément à l'approche fondée sur les droits humains est assuré	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural (%)	DGA	DGA	12										64,22
	un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu urbain conformément à l'approche fondée sur les droits	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain	DGA	ONEA	34,2										94,53

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

	humains est assuré													
Sous-effet attendu 3 : Un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu														
Code	Indicateurs du sous-effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques						
					2017	2018	2019							
1	Quantité de déchets solides collectés (en tonnes)	DGPE/MEEV CC	Communes	0	50	150	300	- L'accompagnement des communes ; - Mobilisation conséquente de ressources pour le financement du développement.						
2	Nombre de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis	DGPE/MEEV CC		15	100	150	200							
Programmes	Produits attendus	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Années de réalisation					Coût total
						2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2020	
	l'évaluation environnementale et stratégique des politiques, plans et programmes est rendue obligatoire et le suivi des PGES des projets de développement est renforcé	Nombre de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis	DGPE/MEEV CC	Ministères et secteur privé	15	100	150	200	X	X	X	X	X	
Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	le cadre de vie des populations dans les communes est amélioré	Longueur de plantations d'alignement réalisée dans les communes urbaines	DGPE/MEEV CC	Mairies	190	205	215	230	X	X	X	X	X	2 003,260
	les impacts négatifs des déchets solides sur	Nombre de centres de traitement et de	DGPE/MEEV CC	Mairies	2	4	6	8	X	X	X	X	X	15 249,996

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

	l'environnement tout en promouvant les emplois verts sont réduits	valorisation des déchets plastiques fonctionnels													
	les risques liés aux rayonnements ionisants et non ionisants sont réduits	Nombre d'autorisations des équipements émettant des rayonnements ionisants délivrés	DGPE/MEEV CC		115	215	315	415	X	X	X	X	X		1 030

Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

Code	Indicateurs de l'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques
					2017	2018	2020	
I.EA. 2.5.3.1	Nombre de villes disposant de SDDEP opérationnels	DGUVT /MUH		2	11	25	47	
I.EA. 2.5.3.1	Nombre de villes disposant de SDGDU opérationnels	DGUVT /MUH		2	4	25	47	
	Linéaire (km) de caniveau réalisé			3,4	28,75	43,75	68,75	

Sous-effet attendu 1 (éventuellement, à fournir par le secteur) :

Code	Indicateurs du sous-effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques						
					2017	2018	2019							
Programmes	Produits attendus	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Années de réalisation					Coût total (en milliards)
						2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2020	
	Les eaux pluviales sont drainées	Nombre de SDDEP	DGUVT/MUH		2	11	25	40		x	x	x	x	2,35
	Les déchets urbains sont gérés	Nombre de SDGDU	DGUVT/MUH		1	4	25	40		x	x	x	x	2,35

Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

Effet attendu 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

Code	Indicateurs de l'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques
					2017	2018	2019	

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

I.EA. 3.4.1.1	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	DGIH		2	7	17	29	Renforcement de la sécurité, de la paix sociale et de la justice Mobilisation; conséquence de ressources pour le financement du développement Meilleure; adaptation aux chocs extérieurs et aux changements climatiques						
I.EA. 3.4.1.2	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	DGIH		2	19	32	58							
I.EA. 3.4.1.3	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges (%)	SP/GIRE	AE	13	17	19	25							
I.EA. 3.4.1.4	Nombre d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE	SP/GIRE	AE	2	2	3	5							
I.EA. 3.4.1.5	Taux de recouvrement de la CFE	SP/GIRE	AE	100	100	100	100							
Sous-effet attendu 1: La disponibilité en eau est assurée durablement														
Code	Indicateurs du sous-effet		Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques					
						2017	2018	2019						
1	Capacité de stockage en eau de surface		DGIH		5 030,55	6 126,12	6 143,12	6 436,12						
Programmes	Produits attendus	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Années de réalisation					Coût total
						2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2020	
	les capacités de mobilisation des ressources en eau sont augmentées	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	DGIH		2	7	17	24	X	X	X	X	X	
		Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	DGIH		2	19	32	45	X	X	X	X	X	
		Taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques (%)	DGIH		53	54,9	56,6	58,2	X	X	X	X	X	
Sous-effet attendu 2 (éventuellement, à fournir par le secteur) : les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement														
Code	Indicateurs du sous-effet		Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques					
						2017	2018	2019						
1														
Programmes	Produits attendus	Indicateurs	Responsable	Partenaires		Cibles			Années de réalisation					Coût total

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

					Valeurs de référence	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2020	
	Le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire de gestion des ressources en eau est mis en œuvre et suivi	Nombre de services de police de l'eau mis en place	DGRE	SP/GIRE et DREA	1	4	7	10	X	X	X	X	X	11
	un meilleur fonctionnement des agences de l'eau et des autres parties prenantes est assuré	Nombre d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE	SP/GIRE	AE	2	2	3	3	X	X	X	X	X	4,2
	une meilleure protection des ressources en eau est assurée	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges (%)	SP/GIRE	AE	13	17	19	22	X	X	X	X	X	5,5

Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

Effet attendu 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérées durablement

Code	Indicateurs de l'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques
					2017	2018	2020	
I.EA. 3.5.1.1	Superficies de terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)	DGEF/MEEV CC	Collectivités locales	10 191	30 000	40 000	60 000	Indisponibilité de la technologie, non maîtrise des techniques.

Sous-effet attendu 1 (éventuellement, à fournir par le secteur) : les ressources forestières et fauniques sont préservées et protégées durablement

Code	Indicateurs du sous-effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques
					2017	2018	2019	
	Proportion des espaces de conservation délimités	DGEF/MEEV CC	Collectivités locales	15	17	18	21	Non adhésion des autres acteurs du secteur, conflits fonciers.

Programmes	Produits attendus	Indicateurs	Responsable	Partenaires		Cibles			Années de réalisation	
------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	--	--------	--	--	-----------------------	--

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

					Valeurs de référence	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total (en milliards)
Gestion durable des ressources forestières et fauniques	les ressources forestières et fauniques sont protégées et les pratiques d'exploitation illicites sont réduites	Nombre de forêts immatriculées (plans cadastraux disponibles)	DGEF	Collectivités locales	0	1	5	8	X	X	X	X	X	4,01
Effet attendu (PNDES) : EA 3.5.2: les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte														
Code	Indicateurs de l'effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques						
					2017	2018	2020							
I.EA. 3.5.2.1	Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable (%)	SP-CNDD	Partenaires	17	25	35	50	Renforcement de la sécurité, de la paix sociale et de la justice Mobilisation; consécutive de ressources pour le financement du développement Meilleure; adaptation aux chocs extérieurs et aux changements climatiques						
I.EA. 3.5.2.2	nombre d'éco villages créé	DGEVCC	Partenaires	0	13	300	2000							
I.EA. 3.5.2.3	Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes	DGEVCC		ND		2	8							
Sous-effet attendu 1 : Les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement sont renforcées en vue d'un développement durable														
Code	Indicateurs du sous-effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques						
					2017	2018	2019							
1	Proportion des entreprises disposant d'une politique environnementale et de développement durable	SP-CNDD	Collectivités	10%	15%	20%	25%	Adhésion des promoteurs privés						
2	Nombre d'organes de mise en œuvre de la PNDD mis en place dans les institutions publiques et privées	SP-CNDD		0	1	2	3	Volonté politique et adhésion des opérateurs						
Programmes	Produits attendus	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Années de réalisation					Coût total (en milliards)
						2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2020	

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

	Des informations fiables et actuelles sur l'environnement et le développement durable et le suivi des recommandations qui en découlent sont mises à la disposition des acteurs	Taux des indicateurs de l'ONEDD mis à jour (%)	SP/CNDD	Ministères et institutions	35	60	80	85	X	X	X	X	X	5,403
	La tenue des conférences sur l'environnement et le développement durable et le suivi des recommandations qui en découlent sont assurés	Taux de mise en œuvre des recommandations de la conférence du CNDD (%)	SP/CNDD	Ministères et institutions	35	50	60	80	X	X	X	X	X	0,518
	La mise en œuvre efficace de la PNDD est assurée	Proportion d'instruments de la PNDD élaborés	SP/CNDD	Ministères et institutions	10%	25%	45%	75%	X	X	X	X	X	1,515
Sous-effet attendu 2 : L'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques sont renforcées tout en promouvant l'économie verte														
Code	Indicateurs du sous-effet	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Hypothèses / Risques						
					2017	2018	2019							
1	Nombre d'emplois verts décents créés	DGEVCC/ME EVCC	Secteur privé	6 000	7 000	8 000	10 000							
2	Existence de la stratégie REDD+	DGEVCC/ME EVCC		0	0	1	0							
Programmes	Produits attendus	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Années de réalisation					Coût total (en milliards)
						2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2020	

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Economie verte et changement climatique	les capacités des populations en matière de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques sont renforcées	Nombre de bonnes pratiques d'adaptation aux Changements Climatiques développées	DGEVCC/ME EVCC		4	5	6	7	X	X	X	X	X	2,89
	la gouvernance en matière d'économie verte et inclusive est améliorée	Nombre d'instruments juridiques mis en œuvre	DGEVCC/ME EVCC		0	2	6	12	X	X	X	X	X	14,96
	les capacités de résilience des populations face aux changements climatiques sont accrues	Nombre d'éco-villages créés	DGEVCC/ME EVCC		0	13	287	700	X	X	X	X	X	112,697
	l'adoption et l'appropriation des bonnes pratiques de consommation et de production durables par tous les acteurs du développement sont assurées	Nombre de mesures mises en œuvre pour promouvoir une consommation durable et responsable	DGEVCC/ME EVCC		0	1	3	5	X	X	X	X	X	0,83

Annexe 2 : Cadre sectoriel de mesure de performance

<p>Intitulé du programme sectoriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique sectorielle en matière d’environnement, d’économie verte et de changement climatique ; - Politique nationale de l’eau ; - Politique nationale de l’habitat et du développement urbain.
--

Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti													
Code	Indicateurs d'effet (PNDES)	Sources	Responsable	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	
I.EA.2.5.1.1	Taux d'accès à l'eau potable (en %)		DGEP/MEA	71,9	73,5	76	77,5	72,4					0
I.EA.2.5.1.2	Taux d'assainissement (en %)		DGA/MEA	18	21	27	34	19,8					0
I.EA.2.5.1.3	Pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (en %)	Rapport d'enquête	DGPE/MEEVCC	13	15	20	25	22,29%					1
I.EA.2.5.1.4	Superficie d'espaces verts reboisées dans les communes urbaines (hectares)	Rapport DGPE	DGPE/MEEVCC	75	90	120	150	86,8					0
I.EA.2.5.1.5	Proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme d'enseignement (%)	Rapport DGPE	DGPE/MEEVCC	3	4	5	7	3					0
Sous-effet attendu 1 : les besoins en eau potable sont satisfaits durablement et la gouvernance du secteur est améliorée													
Code	Indicateurs de sous effets	Sources	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	
I.EA.2.5.1.1	Taux d'accès à l'eau potable (en %)	Rapport PNAEP	DGEP/MEA	71,9	73,5	76	77,5	72,4					0
	Taux d'équipement des écoles en points d'eau potable (en %)	Rapport PNAEP	DGEP/MEA	62,3	68	84	100	57,6					0
	Taux d'équipement des centres de santé en points d'eau potable (en %)	Rapport PNAEP	DGEP/MEA	86,3	88	94	100	80,6					0
	Nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural	Rapport PNAEP	DGEP/MEA	360	<300	<100	0	275					1

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Code	Programmes	Produits	Indicateurs	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
						2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	
	Approvisionnement en Eau Potable (AEP)	les besoins en eau potable sont satisfaits durablement	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	DGEP/MEA	65	67			65,3					0
			Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	DGEP/MEA	89,9	92			91					0
		la gestion durable des infrastructures d'AEP est assurée	Taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP en milieu rural (système d'AEPS) (en %)	DGEP/MEA	84,10	87	92	96	84,3					0
			Taux de fonctionnalité des points d'eau modernes en milieu rural (forages) (en %)	DGEP/MEA	88,70	90	94	96,5	88,6					0
Sous-effet attendu 2 : un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement														
Code	Indicateurs de sous effets		Sources	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
						2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	
	Taux d'accès à l'assainissement (en %)		Rapport PNAEUE	DGA/MEA	18	21	27	34	19,8					0
	Taux d'équipement des écoles en latrine (en %)		Rapport PNAEUE	DGA/MEA	63,7	65	69	73	67,1					1
	Taux d'équipement des centres de santé en latrine (en %)		Rapport PNAEUE	DGA/MEA	86,7	88	98	88,2	98					1
Code	Programmes	Produits	Indicateurs	Responsable		Cibles			Réalizations					

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

					Valeur de référence	2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
		la défécation à l'air libre dans un contexte de changement de comportement est éradiquée (%)	proportion de villages et secteurs certifiés FDAL	DGA/MEA	1,10	Non défini	17	21	Non défini					-
		un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu rural conformément à l'approche fondée sur les droits humains est assuré	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural	DGA	12	15			13,4					0
		un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu urbain conformément à l'approche fondée sur les droits humains est assuré	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain	DGA	35	38			36,8					0
		La gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidanges dans une perspective de protection environnementale et sociale est optimisée	Nombre de sites de dépotage réalisés	DGA	3	2	2	3	2					1
Sous-effet attendu 4 (à fournir par le secteur) : un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu														
Code	Indicateurs de sous effets	Sources	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations				Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)		
					2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019		2020	
	Quantité de déchets solides collectés		DGPE/MEEVCC	0										
	Nombre de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis		DGPE/MEEVCC	15	45	150	250	83						1

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Code	Programmes	Produits	Indicateurs	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
						2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020		
		le cadre de vie des populations dans les communes est amélioré	Longueur de plantations d'alignement réalisée dans les communes urbaines	DGPE/MEEVCC	190	205	215	245	203					0	
		les impacts négatifs des déchets solides sur l'environnement tout en promouvant les emplois verts sont réduits	Nombre de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques fonctionnels	DGPE/MEEVCC	2	3	6	13	0					0	
		les risques liés aux rayonnements ionisants et non ionisants sont réduits	Nombre d'inspections dans le cadre de la sûreté radiologique réalisées	DGPE/MEEVCC	13	20	43	70	13					0	
Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée															
Code	Indicateurs d'effet (PNDES)			Sources	Responsable	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
	Nombre de ville disposant de SDDEP opérationnel				DGUVT/MUH	2	4	25	47	0					0
	Nombre de ville disposant de SDGDU opérationnel				DGUVT/MUH	2	4	25	47	0					0
	Linéaire (km) de caniveaux				DGUVT/MUH	3,4	28,75	43,75	68,75	3,75					0
Sous-effet attendu 1 (à fournir par le secteur) :															
Code	Indicateurs de sous effets			Sources	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
Code	Programmes	Produits	Indicateurs	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
						2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020		

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

														2018									
	Planification et aménagement urbain	Les eaux pluviales sont drainées	Nombre de SDDEP	DGUVT/MUH	2	Non défini	25	47	0														
		Les déchets urbains sont gérés	Nombre de SDGDU	DGUVT/MUH	1	Non défini	25	47	0														
Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées																							
Code	Indicateurs d'effet (PNDES)			Sources	Responsable	Valeurs de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)								
							2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020									
I.EA. 3.4.1.1	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés				DGIH	2	4	17	29	5									1				
I.EA. 3.4.1.2	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités				DGIH	2	5	32	58	6									1				
I.EA. 3.4.1.4	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges (%)				SP/GIRE	13	15	19	25	15									1				
I.EA. 3.4.1.5	Nombre d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE				SP/GIRE	2	Non défini	3	5	Non défini									-				
I.EA. 3.4.1.6	Taux de recouvrement de la CFE				SP/GIRE	100	100	100	100	147									1				
Sous-effet attendu 1 (à fournir par le secteur) : la disponibilité en eau est assurée durablement																							
Code	Indicateurs de sous effets			Sources	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)								
							2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020									
1	Capacité de stockage en eau de surface				DGIH	5 030,55	6 126,12	6 143,12	6 436,12	5 036,1										0			
Code	Programmes	Produits	Indicateurs	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)									
						2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020										
	Mobilisation des ressources en eau	les capacités de mobilisation des ressources en eau sont augmentées	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	DGIH	2	4	17	29	5											1			
			Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	DGIH	2	5	32	58	6											1			
		la durabilité des ouvrages de mobilisation des ressources	Taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques (en %)	DGIH	53	55	56,6		53,6											0			

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

		en eau a augmenté													
Sous-effet attendu 2: Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement															
Code	Indicateurs de sous effets			Sources	Responsable	Valeur de référence	Cibles			Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	
Code	Programmes	Produits	Indicateurs	Responsable	Valeur de référence	2016	2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
	Gestion intégrée des ressources en eau	Le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire de gestion des ressources en eau est mis en œuvre et suivi	Taux de recouvrement de la CFE (en %)	SP/GIRE	100	100	100	100	147					1	
			Nombre de services de police de l'eau mis en place	DGRE	1	2	7	10	3					1	
		un meilleur fonctionnement des agences de l'eau et des autres parties prenantes est assuré	Nombre d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE	SP/GIRE	2	Non défini	3	5	Non défini					1	
			Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges (%)	SP/GIRE	13	15	19	22	15					1	

Annexe 3 : Matrice sectorielle de reformes stratégiques et d'investissements structurants

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Structure responsable	Programmation physique					Programmation financière (en milliards de FCFA)						Sources de financement		
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL			
Axe stratégique 2 : développer le capital humain															
Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité															
Effet attendu (PNDES) : Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti															
Sous-effet attendu 1 : Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement															
Produits : Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement															
Réaliser 87 réseaux d'Approvisionnement en eau potable (AEP) multi-villages	MEA		X	X	X	X		25,7	25,7	25,7	25,7		102,6	Etat; PTF(AFD); Financement à rechercher	
Réaliser 10 376 forages neufs et réhabiliter 3 020	MEA	X	X	X	X	X	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0		90,0	Etat; AFD; EIG ; FSD + à rechercher	
Réaliser 611 Adductions d'eau potable et réhabiliter 225	MEA		X	X	X	X		33,4	33,4	33,4	33,4		133,5	Etat; AFD; FSD; à rechercher	
Elaborer et adopter une stratégie de Partenariat public-privé et mécanisme règlementaire dans le secteur de l'eau dans les zones rurales et semi-urbain au Burkina Faso	MEA	X	X	X	X	X	0,008	0,01	0,12	1,217	0,98		2,335	Etat+PTF Financement à rechercher	
Adopter la Politique Nationale de l'Eau	MEA	X	X				0,045	0,045					0,090	Etat+PTF Financement à rechercher	
Adopter une nouvelle politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain	MEA	X	X	X	X	X		54,345	54,345	54,345	54,345		217,38		
Sous-effet attendu2 : Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement et la gouvernance du secteur est améliorée															

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Structure responsable	Programmation physique					Programmation financière (en milliards de FCFA)						Sources de financement		
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL			
Produits : Un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu rural conformément à l'approche fondée sur les droits humains est assuré															
Réaliser la station d'épuration (STEP) de Bobo phase II	MEA				X	X					2	1		3	A rechercher
Réaliser 50 Km de réseaux d'assainissement collectif et semi-collectif à Ouagadougou et Bobo Dioulasso	MEA			X	X					3	2			5	AFD ; PTF (à rechercher)
Construire 7 stations de traitement de boue de vidange (STBV)	MEA			X	X	X				1,75	2,25	1,5		5,5	BM ; PTF (à rechercher)
Réaliser 458 300 latrines familiales et 5 440 latrines institutionnelles et publiques	MEA	X	X	X	X	X	7,2	26,4	26,4	26,4	26,4			112,7	ETAT, ONEA, PTF (AFD, Kfw, DANIDA, Suède UNICEF),
Sous-effet attendu 3 : un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu															
Produits : les impacts négatifs des déchets solides sur l'environnement tout en promouvant les emplois verts sont réduits															
Créer cinq (05) unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains	DGPE/MEE VCC		X	X	X	X	0	2,5	5	5	2,5	5	15		
Créer treize (13) unités de recyclage des déchets plastiques dans les régions	DGPE/MEE VCC	X	X	X	X	X	0,14	0,3	0,3	0,3	0,14	13	1,3		
Créer un centre de stockage des déchets radioactifs	DGPE/MEE VCC		X	X	X	X	0	0,7	0,3	0,2	0,3	1	1,5		
Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée															
Sous-effet :															
Produits															
47 SDDEP réalisés		0	4	7	14	22	0	0,55	0,7	0,75	0,35		2,35		
47 SDGDU réalisés		0	4	7	14	22	0	0,55	0,7	0,75	0,35		2,35		
Axe stratégique 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois															

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Structure responsable	Programmation physique					Programmation financière (en milliards de FCFA)						Sources de financement	
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL		
Objectif stratégique 3.4: développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie														
Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées														
Sous-effet attendu : la disponibilité en eau est assurée durablement														
les capacités de mobilisation des ressources en eau sont augmentées														
Restaurer, protéger et valoriser le lac Bam	MEA	X	X	X	X			2 735	6 175	3 705	1 235		14,0	Etat; PTF(BOAD)
Construire le barrage de la Bougouriba Phase 1	MEA, MEMC		X	X	X	X			500	1 500	500		100,0 _{i*}	Etat; PTF
Construire le barrage hydro-agricole et électrique de Ouessa Phase 1	MEA, MEMC	X	X	X	X	X		400	3 600	-	-		357*	Etat; PTF
Construire le barrage de Bambakari /Tin-Akoff 2e phase	MEA		X	X	X			6 500	6 480	5 000	-		17,980	Etat; PTF(BOAD)
Construire 50 retenues d'eau dans les 13 régions	MEA	X	X	X	X	X		11	25	21	11		69,0	Etat; PTF(BOAD)
Réaliser des aménagements hydro-agricoles à Banwaly dans la province du Houet	MEA, MAAH	X	X	X	X			0,9	23	6	-		29,9	Etat; PTF (BOAD; BIDC)
Construire le barrage de Sanghin	MEA		X	X	X			6	7	2	-		15,0	Etat
Restaurer, protéger et valoriser le lac Dem	MEA		X	X	X			4	3	1	-		8	Etat
Réhabiliter le barrage souterrain de Naré	MEA	X	X	X				0,4	0,54	-	-		0,940	Etat; BAD
Achever la construction du barrage de Samendeni (PDIS I)	MEA	X	X	X				21,1	14,15	-	-		35,25	Etat; BID-; BOAD-; BIDC
Elaborer et adopter le programme national des aménagements hydrauliques	MEA		X					0,094	-	-			0,094	PRVPB-ASDI
Sous-effet attendu : les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement														
un meilleur fonctionnement des agences de l'eau et des autres parties prenantes est assuré														

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Structure responsable	Programmation physique					Programmation financière (en milliards de FCFA)						Sources de financement	
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL		
Elaborer 3 Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Nakanbé, Gourma et Liptako	MEA	X	X	X	X	X	0,20 0	0,500	0,300	0,200			1,200	Etat-; ASDI; DANIDA
Finaliser et adopter le SDAGE de l'agence de l'eau du Nakanbé	MEA		X	X				147,2	1,5				0,148	CFE et Etat
Elaborer et adopter les SDAGE des agences de l'eau du Gourma et du Liptako	MEA		X	X	X			302,8	448,5	300			1,051	ASDI-DANIDA, Etat
Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales														
Effet attendu 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérées durablement														
Sous-effet attendu : les ressources forestières et fauniques sont préservées et protégées durablement														
Produits : les ressources forestières et fauniques sont protégées et les pratiques d'exploitation illicites sont réduites														
Récupérer 50 000 ha de terres dégradées des espaces de conservation (aires classées, des zones humides, forêts des collectivités, berges des cours d'eau)	DGEF/MEE VCC	1000 0	1000 0	1000 0	1000 0	1000 0	0,01 2	0,565	0,386	0,304	0,233	50 00 0	1,500	
Réaliser 54 postes de contrôle dans les aires de conservation	DGEF/MEE VCC	0	5	20	20	9	0	0,100	0,400	0,400	0,180	54	1,080	
Réaliser t 27 postes forestiers dans les aires de conservation	DGEF/MEE VCC	0	5	10	6	6	0	0,400	0,800	0,480	0,480	27	2,160	
Sécuriser 20 aires classées	DGEF/MEE VCC	0	1	5	8	6	0	0,200 5	1,002 5	1,604	1,203	20	4,010	
Acquérir deux unités de charrue delphino pour la récupérations des terres dégradées	DGEF/MEE VCC	0	2	0	0	0	0		0,140	0	0	2	0,140	
Acquérir deux unités de tracteur pour la récupération des terres dégradées		0	2	0					0,180	0	0	2	0,180	

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Structure responsable	Programmation physique					Programmation financière (en milliards de FCFA)						Sources de financement	
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL		
Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de récupération des terres dégradées		0	0	1	0	0	0	0	0,020	0,040	0,040	1	0,100	
EA 3.5.2: les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte														
Sous-effet attendu 1 : Les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement sont renforcées en vue d'un développement durable														
Produits : Des informations fiables et actuelles sur l'environnement et le développement durable et le suivi des recommandations qui en découlent sont mises à la disposition des acteurs														
Définir 13 cibles régionales NDT		x	x	x	x	x	0,005	0,075	0,100	0,125	0,100		0,405	
Mettre en place des cellules sectorielles de suivi du CDN		X	X	X	X	X	0,010	0,020	0,030	0,030	0,030		0,120	
Produits : La tenue des conférences sur l'environnement et le développement durable et le suivi des recommandations qui en découlent sont assurés														
Organiser la sixième CONADD		x	x	x	x	x	0,150	0,300	0,200	0,300	0,200		1,150	
Produits : les opportunités d'accès au financement des projets et programmes en matière de changement climatique sont accrues														
Accréditer des entités nationales pour les fonds climat	SP/CNDD	X	X	X	X	X	0,150	0,800	0,500	0,300	0,250	1	2	
Sous-effet attendu 2 : L'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques sont renforcées tout en promouvant l'économie verte														
Produits : les capacités de résilience des populations face aux changements climatiques sont accrues														
Créer 2 000 écovillages	DGEVCC/M EEVCC		13	287	700	1000	0,052	6,610	9,712	22,500	33,126		72	
Produits : la gouvernance en matière d'économie verte et inclusive est améliorée														
Relire le code des investissements pour prendre en compte l'économie verte				x	x		0	0	0,090	0,080	0		0,170	

Annexe 4 : Bilan de la matrice sectorielle des reformes stratégiques et d'investissements structurants

N°	Réformes stratégiques / Investissements structurants	Exécution physique (année écoulée)		Exécution financière (année écoulée)		Coût total (milliards francs CFA)	Taux d'exécution physique (%)* [Période écoulée]	Taux d'exécution financière (%)** [Période écoulée]	Structures responsables
		Prév.	Réal	Prév	Réal				
Axe stratégique 2 : développer le capital humain									
Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité									
Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti									
Sous-effet attendu 1 : les besoins en eau potable sont satisfaits durablement et la gouvernance du secteur est améliorée									
Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement									
	Réaliser 87 réseaux d'Approvisionnement en eau potable (AEP) multi-villages					102,6			
	Réaliser 10 376 forages neufs	1 386	1 619			90,0	15,6		
	Réhabiliter 3 020 forages neufs	537	549				18,18		
	Réaliser 611 Adductions d'eau potable	45	83			133,5	13,58		
	Réhabiliter 225 Adductions d'eau potable	28	18				8,00		
	Elaborer et adopter une stratégie de Partenariat public-privé et mécanisme règlementaire dans le secteur de l'eau dans les zones rurales et semi-urbain au Burkina Faso					2,335			
	Adopter la Politique Nationale de l'Eau					0,090			
	Adopter une nouvelle politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain					217,38			
Sous-effet attendu 2 : Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement et la gouvernance du secteur est améliorée									
Produits : Un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu rural conformément à l'approche fondée sur les droits humains est assuré									
	Réaliser la station d'épuration (STEP) de Bobo phase II					3			
	Réaliser 50 Km de réseaux d'assainissement collectif et semi-					5			

N°	Réformes stratégiques / Investissements structurants	Exécution physique (année écoulée)		Exécution financière (année écoulée)		Coût total (milliards francs CFA)	Taux d'exécution physique (%)* [Période écoulée]	Taux d'exécution financière (%)** [Période écoulée]	Structures responsables
		Prév.	Réal	Prév	Réal				
	collectif à Ouagadougou et Bobo Dioulasso								
	Construire 7 stations de traitement de boue de vidange (STBV)	02	02			5,5	28,57		
	Réaliser 458 300 latrines familiales	55 124	49 027			112,7	10,7		
	Réaliser 5 440 latrines institutionnelles et publiques	1 197	1 337				24,13		
Sous-effet attendu 3 : un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations est promu									
Produits : Produits : les impacts négatifs des déchets solides sur l'environnement tout en promouvant les emplois verts sont réduits									
	Créer cinq (05) unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains					15			
	Créer treize (13) unités de recyclage des déchets plastiques dans les régions					1,3			
	Créer un centre de stockage des déchets radioactifs					1,5			
Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée									
Sous-effet attendu :									
Produits :									
	47 SDDEP réalisés					2,35			
	47 SDGDU réalisés					2,35			
Axe stratégique 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois									
Objectif stratégique 3.4: développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie									
Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées									
Sous-effet attendu : la disponibilité en eau est assurée durablement									
Produits : les capacités de mobilisation des ressources en eau sont augmentées									
	Restaurer, protéger et valoriser le lac Bam					14,0			
	Construire le barrage de la Bougouriba Phase 1					100,0 ⁱⁱ			

N°	Réformes stratégiques / Investissements structurants	Exécution physique (année écoulée)		Exécution financière (année écoulée)		Coût total (milliards francs CFA)	Taux d'exécution physique (%)* [Période écoulée]	Taux d'exécution financière (%)** [Période écoulée]	Structures responsables
		Prév.	Réal	Prév	Réal				
	Construire le barrage hydro-agricole et électrique de Ouessa Phase 1					357			
	Construire le barrage de Bambakari /Tin-Akoff 2e phase					17,980			
	Construire 50 retenues d'eau dans les 13 régions					69,0			
	Réaliser des aménagements hydro-agricoles à Banwaly dans la province du Houet					29,9			
	Construire le barrage de Sanghin					15,0**			
	Restaurer, protéger et valoriser le lac Dem					8			
	Réhabiliter le barrage souterrain de Naré					0,940			
	Achever la construction du barrage de Samendeni (PDIS I)					35,25			
	Elaborer et adopter le programme national des aménagements hydrauliques					0,094			
Sous-effet attendu : les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement									
Produits : un meilleur fonctionnement des agences de l'eau et des autres parties prenantes est assuré									
	Elaborer 3 Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Nakanbé, Gourma et Liptako					1,200			
	Finaliser et adopter le SDAGE de l'agence de l'eau du Nakanbé					0,148			
	Elaborer et adopter les SDAGE des agences de l'eau du Gourma et du Liptako					1,051			
Axe stratégique 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois									
Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales									
Effet attendu 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérées durablement									

N°	Réformes stratégiques / Investissements structurants	Exécution physique (année écoulée)		Exécution financière (année écoulée)		Coût total (milliards francs CFA)	Taux d'exécution physique (%)* [Période écoulée]	Taux d'exécution financière (%)** [Période écoulée]	Structures responsables
		Prév.	Réal	Prév	Réal				
Sous-effet attendu : Sous-effet attendu : les ressources forestières et fauniques sont préservées et protégées durablement									
Produits : les ressources forestières et fauniques sont protégées et les pratiques d'exploitation illicites sont réduites									
	Récupérer 50 000 ha de terres dégradées des espaces de conservation (aires classées, des zones humides, forêts des collectivités, berges des cours d'eau)	2 500 ha	8 528,62 ha			1,500	17,06		
	Réaliser 54 postes de contrôle dans les aires de conservation					1,080			
	Réaliser t 27 postes forestiers dans les aires de conservation					2,160			
	Sécuriser 20 aires classées					4,010			
	Acquérir deux unités de charrue delphino pour la récupérations des terres dégradées					0,140			
	Acquérir deux unités de tracteur pour la récupération des terres dégradées					0,180			
	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de récupération des terres dégradées					0,100			
EA 3.5.2: les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte									
Sous-effet attendu 1 : Les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement sont renforcées en vue d'un développement durable									
Produits : Des informations fiables et actuelles sur l'environnement et le développement durable et le suivi des recommandations qui en découlent sont mises à la disposition des acteurs									
	Définir 13 cibles régionales NDT (Neutralité de la dégradation des Terres)					0,405			
	Mettre en place des cellules sectorielles de suivi du CDN (Contribution Déterminée Nationale)					0,120			

Rapport de performance annuelle 2016 du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

N°	Réformes stratégiques / Investissements structurants	Exécution physique (année écoulée)		Exécution financière (année écoulée)		Coût total (milliards francs CFA)	Taux d'exécution physique (%)* [Période écoulée]	Taux d'exécution financière (%)** [Période écoulée]	Structures responsables
		Prév.	Réal	Prév	Réal				
Produits : La tenue des conférences sur l'environnement et le développement durable et le suivi des recommandations qui en découlent sont assurés									
	Organiser la sixième CONADD					1150			
Produits : les opportunités d'accès au financement des projets et programmes en matière de changement climatique sont accrues									
	Accréditer des entités nationales pour les fonds climat					2			
Sous-effet attendu 2 : L'atténuation des émissions de GES et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques sont renforcées tout en promouvant l'économie verte									
Produits : les capacités de résilience des populations face aux changements climatiques sont accrues									
	Créer 2 000 éco villages	13	0			72	0		
Produits : la gouvernance en matière d'économie verte et inclusive est améliorée									
	Relire le code des investissements pour prendre en compte l'économie verte					0,170			

Annexe 5 : Etat de la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle annuelle 2016

N°	Recommandations	Structures responsables	Echéance de mise en œuvre	Etat de mise en œuvre	Observations
1	Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA ;	DGEP, DGA, ONEA		réalisé	Les documents sont validés ; il Reste à ce jour les arrêtés y relatifs
2	Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) ;	DGEP, DGA		Non réalisé	Le dossier a été introduit en décembre 2016 au cabinet du MEA en vue de son adoption en conseil des Ministres. Les observations faites ont été prises en compte et il a été réintroduit le 09 février 2017. Un Service AMOC a été créé au sein de la DGEP pour son démarrage effectif en 2017. Par ailleurs, une ligne budgétaire a été inscrite au titre du budget 2017 de l'Etat pour la mise en œuvre de la feuille de route AMOC.
3	Assurer l'équité du prix de l'eau et élaborer la stratégie PPP en milieu rural	DGEP		Non réalisé	Le rapport de la politique tarifaire déposé par le consultant a été finalisé par une équipe restreinte de la DGRE en décembre 2015. Un comité restreint harmonisera le document du 6 au 10 mars 2017 et il sera soumis à validation en atelier national au cours du 1er semestre 2017. Quant à la stratégie PPP validée en juillet 2015 et relue en août 2016, un comité technique sera chargé de rédiger non seulement le plan d'action pour sa mise en œuvre, mais aussi le règlement de service type dans le domaine de l'eau potable en milieux rural et semi-urbain.
4	Proposer des actions de renforcement de capacités des agences d'exécution et des entreprises pour permettre la réalisation des études et travaux dans les délais contractuels.	DMP		Non réalisé	En prélude à la formation des acteurs privés, il est prévu la création et l'animation d'un cadre de concertation avec l'administration pour entre autre déterminer les actions de renforcement des capacités à mener.
5	Mettre en place un cadre de suivi périodique des recommandations du CSD-EA sous la responsabilité directe du SG/MEA avec les responsables des structures de mise en œuvre	SG, DGESS		Non réalisé	Une correspondance du SG adressée aux structures du MEA a instruit que le point de la mise en œuvre des recommandations soit fait trimestriellement et transmis pour suivi régulier.
6	Introduire un rapport en Conseil des Ministres sur la question du non-paiement de la Contribution Financière en matière	SP-GIRE		Non réalisé	Le rapport a été élaboré mais son introduction en conseil des ministres a été suspendue en vue de nouvelles concertations entre les différents acteurs.

N°	Recommandations	Structures responsables	Echéance de mise en œuvre	Etat de mise en œuvre	Observations
	d'Eau par certains utilisateurs de la ressource en eau.				
7	RESOLUTIONS				
8	Assurer le financement du Cadre Sectoriel de Dialogue du secteur « Eau et Assainissement » (CSD-EA)	SG			
9	Améliorer les taux d'équipement des écoles et des CSPS en latrines	DGA	Février 2017	Non réalisé	
10	Relire les agréments techniques.	DGRE	Déc-17	Non réalisé	Des TDR ont été proposés

ⁱ Le total des coûts prévus sur la période (2016-2020) de l'investissement est inférieur au coût total de l'investissement, cela s'explique par le fait que l'investissement est prévu pour se réaliser au delà de la période (2016-2020).